

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1898-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

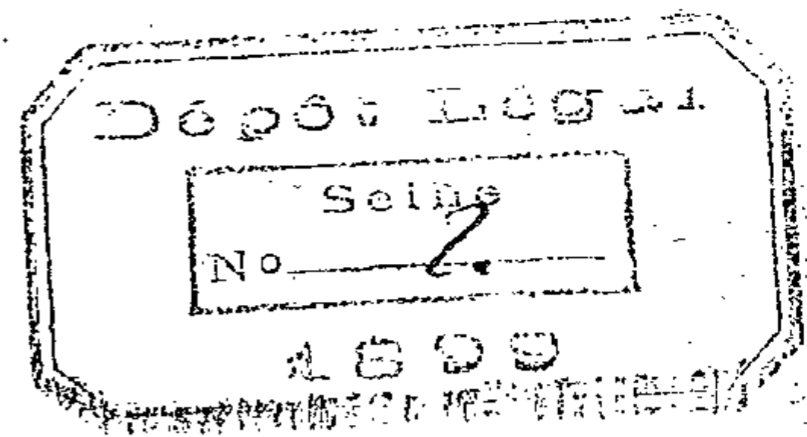
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

MA 210 a-7  
— 1069 —



1898.

N° 12.

N° 16.

# ANNEXE

## AU BULLETIN MENSUEL

### DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

DÉCEMBRE 1898.

#### SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste .....	1070
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	1071
OUVERTURE de réseaux et de circuits téléphoniques.....	1072
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques .....	1073
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département. (N° 500-43.) .....	1075
ANNOTATIONS à l'État général des franchises télégraphiques.....	1077
ANNOTATIONS à l'Instruction T (14 <sup>e</sup> série).....	1077
ANNOTATIONS au Tarif télégraphique.....	1079
SÉRIE des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant. (Lignes aériennes.)	1086
SÉRIE des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant. (Lignes souterraines.) .....	1089
SÉRIE des prix du matériel de poste télégraphique d'usage courant .....	1093
ADDITIONS et rectifications au Tarif international des Postes.....	1095
CRÉATION de recettes-distributions de poste française à Hankéou et à Tchéfou (Chine)....	1097
CRÉATION d'une distribution de poste française à San-Nicolo (Crète).....	1097
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	1098
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de septembre des années 1898 et 1897. — France.....	1100
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de septembre des années 1898 et 1897. — Algérie.....	1101
ANNOTATIONS à porter par les receveurs des postes aux colonies à leur carnet n° 1 des abon- nements aux journaux .....	1102
MODIFICATIONS à la Nomenclature n° 209 des rues de Paris.....	1103
JUGEMENT. ....	1103
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de no- vembre 1898.....	1103
DÉCISION, du 24 novembre 1898, attribuant une gratification de 25 francs au surveillant Cadiot, des équipes de la Nièvre, et à l'ouvrier Lemesle, des équipes de la Mayenne...	1104
FAITS divers.....	1104
NOMINATIONS.....	1106
NOMINATIONS et mutations.....	1107

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Haute-Marne.....	Saint-Urbain.....	12 avril 1898.
Aveyron.....	Moyrazès.....	<i>Idem.</i>
Calvados.....	Banneville-sur-Ajon.....	18 juin 1898.
Haute-Garonne.....	Loubens.....	4 mai 1898.
Doubs.....	Noël-Gerneux.....	18 juin 1898.
Nièvre.....	Chapelle-Saint-André (La).....	12 avril 1898.
Orne.....	Perrière (La) (2).....	<i>Idem.</i>
Pas-de-Calais.....	Tournechem.....	18 juin 1898.
Isère.....	Feyzin.....	12 avril 1898.
Meurthe-et-Moselle.....	Moyen.....	<i>Idem.</i>
Tarn.....	Giroussens.....	<i>Idem.</i>
Eure.....	Saint-Aubin-d'Escroville.....	<i>Idem.</i>
Nord.....	Bousbecque (1).....	18 juin 1898.
Vienne.....	Persac (1).....	12 avril 1898.
Pyrénées-Orientales.....	Saint-Estève (1).....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.  
(2) Conversion de la recette auxiliaire rurale des postes existant dans la commune.

*Créations d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Vienne.....	Journet.....	12 avril 1898.
Savoie.....	Montrond.....	<i>Idem.</i>
Eure.....	Berville-en-Roumois.....	<i>Idem.</i>
Haute-Garonne.....	Castagnède.....	<i>Idem.</i>
Indre.....	Nibeigne.....	<i>Idem.</i>
Vaucluse.....	Puyméras.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne.....	Thoury-Ferottes.....	10 janvier 1898.
Tarn.....	Garric.....	12 avril 1898.
Loire-Inférieure.....	Saint-André-des-Eaux.....	<i>Idem.</i>
Charente.....	Rougnac.....	18 juin 1898.
Mayenne.....	Chapelle-au-Riboul (La).....	12 avril 1898.
Aveyron.....	Montlaur (1).....	<i>Idem.</i>
Tarn-et-Garonne.....	Castelmayran.....	<i>Idem.</i>
Charente.....	Saint-Germain.....	<i>Idem.</i>
Aveyron.....	Plaisance.....	<i>Idem.</i>
Haute-Vienne.....	Bosmie.....	<i>Idem.</i>
Aveyron.....	Gabrieac.....	<i>Idem.</i>
Seine-Inférieure.....	Grainville-la-Teinturière.....	<i>Idem.</i>
Loire-Inférieure.....	Massérac.....	<i>Idem.</i>
Haute-Savoie.....	Lovagny.....	<i>Idem.</i>
Cantal.....	Brezons (1).....	31 octobre 1898.
Gard.....	Meynes (1).....	1 <sup>er</sup> octobre 1898.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Loire.....	Roanne A.....	Roanne RP.....	1 <sup>er</sup> décembre 1898.

*Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Puy-de-Dôme.....	Châteaugay.....	Rivur.....	11 novembre 1898.
Puy-de-Dôme.....	Dore-l'Église.....	Arlanc.....	<i>Idem.</i>
Cantal.....	Roannes-Saint-Mary.....	Saint-Mamet.....	20 novembre 1898.
Ariège.....	Prades.....	Ax-les-Thermes.....	28 novembre 1898.
Tarn-et-Garonne...	Touffailles.....	Bourg-de-Visa.....	1 <sup>er</sup> octobre 1898.
Manche.....	Brix.....	Sottevast.....	1 <sup>er</sup> novembre 1898.
Loire.....	Villerêt.....	Roanne.....	1 <sup>er</sup> décembre 1898.
Haute-Vienne.....	Veyrac.....	Vernueil-sur-Vienne.....	5 décembre 1898.
Loire-Inférieure....	Sainte-Luce.....	Doulon.....	1 <sup>er</sup> décembre 1898.
Pyrénées-Orientales..	Ria.....	Prades.....	<i>Idem.</i>

Par décision du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes en date du 11 novembre 1898, un service postal sera effectué au bureau télégraphique de Paris n° 92 (rue Boissy-d'Anglas) qui sera converti en bureau mixte.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

*Créations de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Vailly-sur-Aisne.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	18 novembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Ciry-Salsogne.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Venizel.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Braisne.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne...	Bois-le-Roi.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Provins.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Jouy-en-Josas.....	<i>Idem.</i> .....	10 décembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Limours.....	<i>Idem.</i> .....	18 novembre 1898.
<i>Idem.</i> .....	Villeneuve-le-Roi.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
Vosges.....	Charmes.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Thaon.....	<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Basses-Pyrénées.....	Saint-Jean-de-Luz.....	16 décembre 1898.
Indre.....	Issoudun.....	17 novembre 1898.
Isère.....	Bourgoin.....	5 décembre 1898.
<i>Idem</i> .....	Pontcharra.....	11 décembre 1898.
Landes.....	Mont-de-Marsan.....	10 novembre 1898.
Nord.....	Cousolre.....	1 <sup>er</sup> décembre 1898.
Pyrénées-Orientales.....	Port-Vendres.....	15 novembre 1898.
Rhône.....	L'Arbresle.....	16 décembre 1898.
Seine-et-Marne.....	Crécy-en-Brie.....	25 novembre 1898.
<i>Idem</i> .....	Sivry-Courtry.....	1 <sup>er</sup> décembre 1898.
Seine-et-Oise.....	Sarcelles.....	24 novembre 1898.

*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilog.			
Cousolre = Maubenge.....	15 500	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.		1 <sup>er</sup> déc. 1898.
Maxéville = Nancy.....	2 675	Bronzell/10.		5 déc. 1898.
Bourgoin = Lyon (1).....	53 570	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.		<i>Idem</i> .
Pontcharra = Grenoble (2).....	41 790	Fer 4 <sup>m</sup> /m.		11 déc. 1898.
Roubaix = Courtrai.....	6 420(3)	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.		5 déc. 1898.
L'Arbresle = Lyon.....	26 280	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.		16 déc. 1898.
Brest = Saint-Brieuc = Rennes (4).....	148.728 100.765	Cu. 4 <sup>m</sup> /m.		<i>Idem</i> .
Crécy-en-Brie = Meaux.....	14 390	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.		7 nov. 1898.
Sarcelles = Saint-Denis.....	7 116	<i>Idem</i> .		19 nov. 1898.
Ozoir-la-Ferrière = Bric-Comte-Robert.	10 669	<i>Idem</i> .		26 nov. 1898.
Neauphle-le-Vieux = Montfort-l'Amaury.	7 428	<i>Idem</i> .		1 <sup>er</sup> déc. 1898.
Issoudun = Châteauroux.....	27 605	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.		17 nov. 1898.
Vannes = Paris.....	9 102	Cu. 2 <sup>m</sup> /m 1/2.		19 nov. 1898.

- (1) Les relais placés sur le circuit Lyon = La-Tour-du-Pin avec dérivation sur Jallieu ont été supprimés. Bourgoin devient bureau central pour ces deux derniers réseaux.
- (2) Circuit constitué à l'aide du fil télégraphique « Pontcharra = Froges = Grenoble » et de la section qui suit le même parcours du fil « Chapareillan = Barraux = Grenoble » approprié aux transmissions télégraphiques et téléphoniques simultanées.
- (3) Longueur de la section française.
- (4) Circuit pourvu de relais polarisés.

N. B. — Le circuit Chevreuse = Orsay a été introduit dans le bureau de Gif (Seine-et-Oise) afin de desservir cette dernière localité. La cabine publique de Gif a été mise en service le 30 novembre 1898. Des relais polarisés ont été installés sur le circuit Chevreuse = Gif = Orsay. La longueur de chacune des sections de ce circuit est de : Chevreuse = Gif, 6 kilom. 450, Gif = Orsay, 5 kilom. 220.

Le circuit Hendaye = Soccoa (Basses-Pyrénées) a été prolongé jusqu'à Saint-Jean-de-Luz (longueur 12 kilom. 575) et le circuit Saint-Jean-de-Luz = Bidart jusqu'à Bayonne (longueur 24 kilom. 573) de façon à constituer un circuit Bayonne = Saint-Jean de Luz = Hendaye, lequel a été pourvu de relais polarisés. Les relais polarisés qui existaient sur le circuit Saint-Jean-de-Luz = Bidart = Biarritz ont été établis sur le circuit Bayonne = Biarritz = Bidart.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des Bureaux télégraphiques.*

**Ouvertures.**

BUREAUX SECONDAIRES.

a) *Bureaux municipaux.*

Arvieu M. ....	Aveyron.	Nanteuil-les-Meaux M.	Seine-et-Marne.
Aunay-sous-Auneau M.	Eure-et-Loir.	RG.	
RG.		Péron M. RG. ....	Ain.
Beaulieu-sous-la-Roche	Vendée.	Pranzac M ☒. RG. ....	Charente.
M ☒. RG.		Saint-Just-des-Marais M.	Oise.
Chapelle-Biche (La) M.	Orne.	Saint-Martin-de-Gurçon	Dordogne.
Chepoix MT. RG. ....	Oise.	M. RG.	
Chigny MT. RG. ....	Marne.	Saint-Ouen MT. ....	Marne.
Cieux M. ☒. ....	Haute-Vienne.	Saint-Ouen M. RG. ...	Somme.
Cognac M. RG. ....	Dordogne.	Saint-Pierre-du-Vauvray	Eure.
Ginasservis M. ....	Var.	M ☒. RG.	
Iverny MT. RG. ....	Seine-et-Marne.	Sommeilles MT. RG. ..	Meuse.
La Chapelle-Biche M.	Orne.	Vézins-près-Cholet M ☒.	Maine-et-Loire.
Moussières (Les) MT. .	Jura.	Villeneuve-des-Corbières	Aude.
		M.	

b) *Bureau d'intérêt privé.*

Homécourt IP. (2)..... Meurthe-et-Moselle.

(2) Relié à Jœuf pour la correspondance du directeur des mines et usines de la société de Vezin-Aulnoye, de ses hôtes et de son personnel.

c) *Bureau militaire.*

Batterie-du-Montboron M<sup>re</sup>..... Alpes-Maritimes (relié à Nice).

**Modifications.**

- Page 9, *supprimer l'article* : Aïn-Amara (c<sup>ne</sup> de l'Oued-Cherf) M. Constantine.
- 9, *ajouter à son ordre alphabétique l'article* : Aïn-Saint-Charles M. Constantine.
- 12, *à l'article* : Ambarès-et-Lagrave MT (R) RG, Gironde; *supprimer l'indice* (R).
- 43, ———— Bouillac M ☒. RG, Tarn-et-Garonne; *supprimer l'indice* RG.
- 120, ———— Gardame M ☒, Bouches-du-Rhône; *ajouter l'indice* (1) *et porter au bas de la page le renvoi suivant* : (1) Bureau ouvert jusqu'à 9 heures du soir.
- 121, ———— Geneuille M ☒. DP, Doubs; *substituer l'indice* RG *à l'indice* DP.
- 141, *ajouter à son ordre alphabétique l'article* : Kalaa-Srira K, Tunisie.

Page 151, à l'article: La Montagne M, Loire-Inférieure; substituer: La Montagne M ☒, RG, Loire-Inférieure et faire la même correction à l'article: Montagne (La) M, Loire-Inférieure, page 200.

— 170, ajouter à son ordre alphabétique l'article: Les Moussières MT, Jura.

— 223, ——— Oudna K, Tunisie.

— 282, ——— Saint-Nectaire-le-Bas M ☒, Puy-de-Dôme et porter au bas de la page le renvoi suivant: (5) ouvert du 16 juin au 15 septembre.

— 284, à l'article: Saint-Pierre-du-Vauvray, 1 kil., Eure; substituer: Saint-Pierre-du-Vauvray V, Eure.

*Ajouter l'indice RG aux articles suivants:*

Doussard M.....	Haute-Savoie.		Savigné-l'Évêque M ☒.....	Sarthe.
Fenioux M ☒.....	Deux-Sèvres.			

*Supprimer l'indice RG aux articles suivants:*

Arzens M ☒. RG.....	Aude.		Mérignac M ☒. RG.....	Gironde.
---------------------	-------	--	-----------------------	----------

*Ajouter l'indice ☒ aux articles suivants:*

Grillon M.....	Vaucluse.		Pouan M. RG.....	Aube.
La Nouaille M.....	Creuse.		Veulettes M.....	Seine-Inférieure.
Nouaille (La) M.....	Creuse.			

**Réouverture.**

Saint-Maurice-l'Exil M. RG..... Isère.

**Fermeture provisoire.**

Ballon d'Alsace MT. (c<sup>no</sup> de Lepuix)..... Territoire de Belfort.

---



DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

**ADDITIONS.**

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.</b>		
<b>Ain</b> .....	Péron .....	Bellegarde.
<b>Aisne</b> .....	Besny-et-Loizy.....	Laon.
<b>Allier</b> .....	Saint-Nicolas-des-Biefs.....	La Palisse.
	Saligny.....	Moulins.
<b>Ardennes</b> .....	Banogne-Recouvrance.....	Rethel.
<b>Aude</b> .....	Cailhau.....	Limoux.
	Villeneuve-des-Corbières.....	La Nouvelle.
<b>Aveyron</b> .....	Arviou.....	Rodez.
<b>Charente</b> .....	Pranzac.....	Angoulême.
<b>Corse</b> .....	Coti-Chiavari.....	Ajaccio.
<b>Creuse</b> .....	Peyrat-la-Nonière.....	Guéret.
	Cognac.....	Périgueux.
	Razac-sur-Isle.....	<i>Idem.</i>
	Saint-Barthélémy-de-Double.....	Ribérac.
<b>Dordogne</b> .....	Saint-Martin-de-Gurçon.....	Sainte-Foy-la-Grande.
	Vaux-et-Chantegrive.....	Pontarlier.
<b>Drôme</b> .....	Chamaret.....	Montélimar.
<b>Eure</b> .....	Saint-Pierre-du-Vauvray.....	Louviers.
<b>Eure-et-Loir</b> .....	Aunay-sous-Aunau.....	Chartres.
<b>Gironde</b> .....	Cubzac-les-Ponts.....	Bordeaux.
<b>Ille-et-Vilaine</b> .....	Melesse.....	Rennes.
<b>Jura</b> .....	Moussières (Les).....	Saint-Claude.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)</b>		
<b>Loire (Haute-)</b> .....	Tiranges .....	Le Puy.
<b>Loiret</b> .....	Boësses .....	Pithiviers.
	<i>Bucy-Saint-Liphard</i> .....	Orléans.
<b>Maine-et-Loire</b> .....	Vézins-près-Cholet .....	Cholet.
	<i>Chigny</i> .....	Reims.
<b>Marne</b> .....	<i>Saint-Ouen</i> .....	Vitry-le-François.
<b>Marne (Haute-)</b> .....	Charmes-la-Grande .....	Wassy.
<b>Meuse</b> .....	<i>Sommilles</i> .....	Bar-le-Duc.
	<i>Chepoix</i> .....	Beauvais.
<b>Oise</b> .....	Saint-Just-des-Marais .....	<i>Idem.</i>
<b>Orne</b> .....	Chapelle-Biche (La) .....	Flers.
<b>Pyrénées (Basses-)</b> .....	Arette .....	Oloron.
<b>Sarthe</b> .....	Ruillé-sur-Loir .....	Château-du-Loir.
<b>Seine-Inférieure</b> .....	Ahouville-Bellefosse .....	Yvetot.
	<i>Ivèry</i> .....	Lagny.
<b>Seine-et-Marne</b> .....	Nanteuil-les-Meaux .....	Meaux.
<b>Somme</b> .....	Saint-Ouen .....	Amiens.
<b>Var</b> .....	Ginasservis .....	Brignoles.
<b>Vendée</b> .....	Beaulieu-sous-la-Roche .....	La Roche-sur-Yon.
	<i>Curzay</i> .....	Poitiers.
<b>Vienne</b> .....	Romagne .....	Civray.
<b>Vienne (Haute-)</b> .....	Cieux .....	Limoges.
<b>GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.</b>		
<b>Seine-et-Marne</b> .....	Vosves .....	Melun.
<b>BUREAU MILITAIRE.</b>		
<b>Alpes-Maritimes</b> .....	Batterie-du-Montboron .....	Nice.

**MODIFICATIONS.**

- Page 143, *en regard de* Puiseaux, *substituer* Pithiviers à Montargis.  
— 153, *supprimer l'article* : Chazé-Henry | Segré.  
— 169, ————— Ampoigné | Château-Gontier.  
— 196, *en regard de* Bellême-Saint-Martin, *substituer* Mamers (*Sarthe*) à Mortagne.  
— 210, *au lieu de* Caudiès-de-Saint-Paul, *lire* Caudiès-de-Fenouillèdes.  
— 193, *en regard de* Sarron et de Sempigny, *supprimer* Compiègne.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

---

*Franchises télégraphiques.*

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 31 octobre 1898, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'état général des franchises télégraphiques.

Page 35 (anc. édition) et page 41 (nouv. édition).

Remplacer les indications relatives à la franchise des généraux commandant les écoles et officiers généraux supérieurs ou autres commandant les établissements militaires par les suivantes :

Directeurs ou commandants des écoles militaires . . . . .	}	Limitée aux communications de service urgentes échangées en France ou entre la France et l'Algérie avec le Ministre de la Guerre, les commandants de corps d'armée, les généraux de division et de brigade, les inspecteurs généraux de toutes armes, les chefs de corps et de détachement ainsi que les officiers et fonctionnaires chargés de la surveillance desdites écoles.

Page 39 (anc. édition) et page 44 (nouv. édition).

Supprimer les écoles de la liste des établissements militaires formant le renvoi (I).

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE:  
1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

---

*Annotations à l'Instruction T.*

(14<sup>e</sup> série.)

Page 19, art. 90, 3<sup>e</sup>, *lire* : il en est de même des noms de bureaux télégraphiques, s'ils sont écrits tels qu'ils figurent à la première colonne de la nomenclature intérieure (édition de 1898) [1].

2° Ajouter en bas de la page le renvoi suivant :

(1) Les noms des bureaux succursales français (Marseille-Chapitre, Dijon-Porte-Neuve, etc.) sont comptés pour un mot :

1° Dans l'adresse d'un télégramme à distribuer au guichet ou dans l'enceinte d'un de ces bureaux.

Exemples : TR Léger Paris-Halles. — N. . . ., commis Paris-Central.

2° Dans le texte lorsqu'ils servent à désigner le bureau lui-même :

Répondez-moi bureau Bordeaux-Chartrons.

Dans les autres cas, le nom de la ville suffit à l'exclusion des indications portées en italiques à la suite de ce nom, indications qui devraient être taxées si l'expéditeur les maintenait malgré l'avis qui lui serait donné.

**Page 48, art. 240, remplacer le 5° alinéa par le texte suivant :**

Les taxes afférentes aux indications éventuelles et à la notification du paiement sont remboursées à l'expéditeur contre émargement à l'état 1380.

**Page 50, art. 249, remplacer les 5 premiers alinéas de cet article, c'est-à-dire ceux qui figurent à la page 50 par le texte suivant :**

**249.** — La somme à verser pour l'envoi d'un télégramme-mandat se compose :

Dans le service intérieur :

1° Du montant du mandat;

2° (a) Du droit postal qui est de 5 centimes (0<sup>f</sup> 05) par cinq francs ou fraction de cinq francs jusqu'à vingt francs;

De vingt-cinq centimes de 20 fr. 01 à 50 francs;

De cinquante centimes de 50 fr. 01 à 100 francs;

De soixante-quinze centimes de 100 fr. 01 à 300 francs;

De un franc de 300 fr. 01 à 500 francs;

De un franc pour les premiers cinq cents francs et de vingt-cinq centimes par 500 francs ou fraction de 500 francs au-dessus des premiers 500 francs.

(b) Pour les mandats de 200 francs et au-dessus, émis en Algérie, du droit de change prévu par la loi du 4 avril 1898 et fixé à 0 fr. 40 p. 100 par le décret du 18 octobre suivant.

3° De la taxe télégraphique ordinaire portant sur le texte du mandat et, le cas échéant, sur la correspondance adressée au bénéficiaire du mandat.

*Le reste de l'article sans changement.*

**Page 56, art. 246, 248 et 249, supprimer ces articles.**

**Page 101, art. 460 § 2 (nom du bureau d'origine). Ajouter à la fin de ce paragraphe l'indice (1) et inscrire le renvoi suivant au bas de la page.**

(1) Les télégrammes originaux d'un poste d'abonnement téléphonique qui n'est pas inscrit à la nomenclature des bureaux (édit. de 1898) prennent comme indication d'origine le nom du bureau téléphonique central auquel ce poste d'abonnement est relié.

**Page 105, art. 484, remplacer la fin du 1<sup>er</sup> alinéa par la rédaction suivante :**  
..... destiné à indiquer les moyens d'action en personnel et en matériel télégraphiques, ainsi que le nombre réel, par fil, des transmissions échangées chaque jour entre le bureau considéré et ses correspondants.

**Page 106, art. 484** remplacer la fin du dernier alinéa par ce qui suit :

On rapproche d'ailleurs les uns des autres les fils groupés sur un même récepteur ou sur un même tableau annonciateur, en les réunissant sous une accolade horizontale. On spécifie le mode d'installation et d'exploitation du conducteur ainsi que la nature de l'appareil qui le dessert.

Exemples : Morse. — Baudot D (double). — Baudot T (triple). — Baudot Q (quadruple). — Baudot DE (double échelonné). — Baudot TE (triple échelonné). — TR (tableau annonciateur et relais), etc.

---

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.  
1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

---

*Tarif télégraphique.*  
(Édition de juillet 1897.)

---

**Bulletin rectificatif n° 8.**

(18 novembre 1898.)

**Page 34. — Açores.** — Voie Angleterre. — Remplacer 1 fr. 19 par 1 fr. 85.

**Page 34. — Allemagne.** — Voie Calais=Danemark. — Remplacer 0 fr. 36 par 0 fr. 32.

**Page 35. — Bulgarie.** — Voie Allemagne=Autriche. — Remplacer 0 fr. 325 par 0 fr. 315.

**Même page. — Bulgarie.** — Voie Italie=Autriche. — Remplacer 0 fr. 365 par 0 fr. 355.

**Page 37. — Gibraltar.** — Voie Angleterre=Lisbonne. — Remplacer 0 fr. 59 par 0 fr. 585.

**Même page. — Gibraltar.** — Voie Angleterre=Bilbao. — Remplacer 0 fr. 59 par 0 fr. 585.

**Page 39. — Maroc.** — Voie Angleterre=Lisbonne. — Remplacer 0 fr. 74 par 0 fr. 71.

**Page 40. — Norvège.** — Voie Suisse=Allemagne. — Remplacer 0 fr. 36 par 0 fr. 40.

**Même page. — Norvège.** — Voie Italie=Autriche=Allemagne. — Remplacer 0 fr. 48 par 0 fr. 52.

**Même page. — Norvège.** — Voie Italie=Autriche=Suède. — Remplacer 0 fr. 48 par 0 fr. 52.

**Page 42. — Suède.** — Voie Allemagne=Danemark. — Remplacer 0 fr. 28 par 0 fr. 32.

**Page 43. — Togo.** — Après le mot « allemande » mettre l'indice (1) et au bas de la page inscrire le renvoi suivant :

(1) *Par la voie de Madère, les télégrammes à destination de ce pays restent exceptionnellement soumis aux règles du régime européen.*

**Page 49.** — Entre « **Indes néerlandaises et Queensland** » intercaler le texte suivant :

**Japon.** — *Dans l'intérieur du Japon (excepté Formose), la remise des télégrammes, au-delà d'un ri (environ 3 klm. 927) du bureau d'arrivée, peut s'effectuer par exprès. Les taxes sont fixées comme suit :*

*Par piéton : 0 fr. 75 par 9 chô (environ 981 m.).*

*Par bateau : 0 fr. 50.*

**Page 52. — Maurice (Ile).** — Compléter comme suit le renvoi (6) au bas de la page :

*« Le Gouvernement de Maurice n'accepte pas la taxe par mot pour les télégrammes adressés à ses bureaux; mais il exige qu'on lui paye les taxes locales à partir de Port-Louis. Les télégrammes sont, en conséquence, réexpédiés par poste à l'intérieur de l'île, à moins que les destinataires n'aient déposé, à la station de la Compagnie « Eastern and south african » à Port-Louis, les fonds nécessaires pour la transmission par le télégraphe des correspondances qui pourraient arriver.*

**Page 55.** — Entre **Guinée française et Kamerun**, inscrire : **Italiennes (possessions)** (2) et le renvoi suivant au bas de la page :

(2) *Les bureaux suivants sont ouverts au service dans les possessions italiennes de l'Afrique :*

*Cheren, Asmara, Ghinda, Azlacleran. — La taxe à appliquer est celle de Périm (Arabie) augmentée de 0 fr. 20 par mot. (Pour Massaouah, voir page 52.)*

**Page 55. — Lagos.** — Compléter comme suit le renvoi (1) au bas de la page :

*« Des lignes terrestres partent de Lagos vers l'intérieur de la colonie et desservent les bureaux suivants : Otta, Abeokuta, Jscyhin, Oyo, Saki, Jebba. Le tarif des correspondances internationales destinées à ces stations est celui des télégrammes pour Lagos augmenté de 0 fr. 20 par mot. »*

**Page 60. — Mexique.** — Voie **Key-West=Jamaïque**. — Inscrire l'indication (1) après le mot **Jamaïque** et le renvoi suivant au bas de la page :

(1) *Ces taxes sont applicables aux télégrammes acheminés par la voie « Haïti=Jamaïque=Panama ».*

Colonne 4 (voie Key-West=Jamaïque). — Supprimer toutes les taxes mentionnées dans cette colonne et inscrire celle de 14 fr. 40 en regard de tous les bureaux du Mexique.

**Page 62. — Santiago, Caïmanera, Guantanamo.** — Supprimer le renvoi (4) et les indications correspondantes au bas de la page.

**Page 62. — Curaçao.** — Voie Bermudes. — Substituer 12 fr. 20 à 15 fr. 30.

**Page 62. — Antilles.** — Voie **Haïti**. — **Santiago et Caïmanera.** — Substituer la taxe de 5 francs à celle de 6 fr. 70. Actuellement les taxes par mot applicables aux télégrammes à destination de l'île de Cuba par la voie « d'Haïti » sont de 5 francs pour **Santiago, Caïmanera et Guantanamo** et de 5 fr. 95 pour les autres bureaux.

Les taxes pour l'île de Cuba par la voie des Bermudes sont fixées comme suit :

Havane.....	5,95	Sans modification.
Aguadas de Pasajeros, Caibarien, Camajuani, Cienfuegos, Corralillo, Fomento, Guaracabulla, Isabela de Sagua, Las Cruces, Los Abreus, Placetas, Quemado de Guines, Remedios, Rodas, Sagua, la Grande, Santa Clara, Santo Domingo, Sierra Morena, Yaguajay, Yaguaramas.....	4,40	
Casilda, Condado, Trinidad.....	4,70	
Sancti Spiritus, Tunas de Zaza.....	4,90	
Chambas, Ciego de Avila, Dominguez, Jucaro, Moron, Piedras, San Nicolas.....	5,20	
Puerto Principe, Santa-Cruz del Sur.....	5,45	
Bayamo, Manzanillo.....	5,75	
Santiago, Caïmanera, Guantanamo.....	5,00	
Autres bureaux.....	5,65	

Rectifier en conséquence les taxes indiquées dans la colonne 3 de la page 62 du tarif télégraphique.

**Page 63. — Voie Haïti. — Jamaïque.** — Substituer 3 fr. 75 à 7 fr. 30.

**Page 63. — République d'Haïti.** — Môle Saint-Nicolas, Cap Haïtien, Port-au-Prince. — Voie Bermudes. — Substituer 10 fr. 45 à 13 fr. 65. — Autres bureaux. — Substituer 13 fr. 05 à 16 fr. 25.

**Page 63. — Voie Haïti. — Porto-Rico.** — Substituer 7 fr. 30 à 10 fr. 85.

**République Dominicaine.** — Voie Bermudes. — Substituer 11 fr. 90 à 15 francs.

**Page 67. — Renvoi (2).** — Remplacer la rédaction du premier alinéa de ce renvoi par la rédaction suivante :

*Les télégrammes pour l'isthme de Panama sont transmis par la voie des Antilles. Pour être transmis par la voie du Mexique et de l'Amérique centrale, ils doivent porter la mention « Voie Galveston ».*

**Page 67. —** Après le nom **Nicaragua**, mettre l'indice (4) et ajouter le renvoi suivant au bas de la page :

(4) *Les télégrammes à destination du Nicaragua ou en transit par les lignes terrestres de ce pays ne doivent être acceptés qu'aux risques des expéditeurs. Mention de cette réserve doit être faite sur la minute et autant que possible contresignée par l'expéditeur*

**Page 67. — Voies du Nord.** — Ajouter une colonne, lui donner le numéro 2 bis et l'intituler « Voie Haïti=Jamaïque=Panama ». Dans cette colonne inscrire les taxes suivantes :

**Costa-Rica**, 13 fr. 55; **Guatemala**, tous les bureaux 13 fr. 95; **Honduras**, 13 fr. 95; **Nicaragua**, tous les bureaux 13 fr. 55; **Salvador**, tous les bureaux 13 fr. 95; **Panama**, 13 fr. 55.

**Page 67. — Voie Key-West=Jamaïque=Panama.** — Substituer les taxes suivantes aux taxes actuelles :

**Costa-Rica**, 13 fr. 55; **Guatemala**, tous les bureaux 13 fr. 95; **Honduras**,

13 fr. 95; **Nicaragua**, tous les bureaux 13 fr. 55; **Salvador**, tous les bureaux 13 fr. 95.

**Page 67.** — Voie Bermudes. — Incrire les taxes suivantes :

**Costa-Rica**, 7 fr. 80; **Guatemala** : San José, 8 fr. 15, autres bureaux 8 fr. 35, **Honduras**, 8 fr. 35; **Nicaragua** : San Juan del Sur, 7 fr. 70, autres bureaux, 7 fr. 80; **Salvador** : La Libertad, 8 fr. 15, autres bureaux, 8 fr. 35.

**Page 69.** — Remplacer le tableau des taxes par les voies du Nord par le tableau ci-après :

VOIES DU NORD.					OBSERVATIONS.
(BREST, LE HAVRE OU LONDRES).					
Voie Haïti= Panama. **	Voie Bermudes= Panama. **	Voie Galveston **	Voie Key-West= Jamaïque= Panama. **	Télé- grammes spéciaux.	
16 <sup>f</sup> 05	10 <sup>f</sup> 45	7 <sup>f</sup> 70	16 <sup>f</sup> 05	TC. PC. RP. Poste. Langage secret. PCP..	** Cette indica- tion peut être pré- cédée de l'une des indications PQ, An- glo, commercial, di- rect câble, Western Union.
16 05	10 45	7 70	16 05		

**Page 70.** = **Brésil.** — Voie Key-West=Haïti=Pinheiros. = Incrire la taxe 10 fr. 55 en regard de **Cameta, Mosqueiro, Sofré.**

Les voies Galveston et Key-West=Jamaïque=Panama sont fermées au trafic pour le Brésil.

Il y a lieu de biffer les taxes incrites dans les colonnes 10 et 12 relatives à ces deux voies.

**Page 71.** — Colonne 10. — Substituer l'indication « Voie Bermudes=Panama » à l'indication « Voies Bermudes ».

**Page 71.** — Voie Bermudes-Panama. — Substituer la taxe de 7 fr. 70 à la



taxe actuelle en regard de tous les bureaux du Chili excepté Caldera dont la taxe, 10 fr. 30, ne change pas.

**Page 71. — Colombie.** Tous les bureaux. — Substituer la taxe 13 fr. 55 à la taxe 13 fr. 65 dans la colonne 13 (Voie Key-West=Jamaïque=Panama) et inscrire les taxes suivantes dans la colonne 10 (Voie Bermudes) :

**Buenaventura.** 6 fr. 90, autres bureaux, 7 fr. 20.

**Page 71. — Équateur.** — Substituer la taxe 14 fr. 40 à celle de 13 fr. 85 dans la colonne 13 (Voie Key-West=Jamaïque=Panama) et inscrire la taxe 7 fr. 70 dans la colonne 10 (Voie Bermudes). Compléter le renvoi (1) au bas de la page de la manière suivante : « Les télégrammes pour Santa Elena peuvent être remis par exprès à cheval. Percevoir dans ce cas une taxe supplémentaire de 1 fr. 90 par télégramme. »

**Page 71. — Voie Key-West=Jamaïque=Panama.** — Inscrire l'indication (2) après le mot « Panama » et le renvoi suivant au bas de la page :

(2) Ces taxes sont aussi applicables aux télégrammes acheminés par la voie Haïti=Jamaïque=Panama.

**Page 73.** — Remplacer le tableau des taxes par les voies du Nord par le tableau ci-après :

VOIES DU NORD.					OBSERVATIONS.
(BREST, LE HAVRE OU LONDRES).					
Voie Haïti= Panama. **	Voie Bermudes= Panama. **	Voie Galveston. **	Voie Key-West= Jamaïque= Panama. **	Télé- grammes spéciaux.	
15 <sup>f</sup> 00	7 <sup>f</sup> 20	7 <sup>f</sup> 20	15 <sup>f</sup> 00		** Cette indication peut être précédée de l'une des indications PQ, Anglo, commercial, direct cable, Western Union.
15 00	7 20	7 20	15 00		
15 00	7 20	7 20	15 00	TC. PC. RP.	
15 00	7 20	7 20	15 00	Poste. langage secret. PCP..	
15 00	7 20	7 20	15 00		
15 00	7 20	7 27	15 00		

**Page 72.** — Colonne 10. — Substituer l'indication « Voie Bermudes=Porto-Rico » à l'indication « Voie Bermudes ».

**Page 72.** — *Guyane française.* — Voie Bermudes=Porto-Rico. — Substituer 17 francs à 17 fr. 10 en regard de Cayenne et 17 fr. 20 à 17 fr. 30 en regard de « autres bureaux ».

**Page 72.** — *Guyane française.* — Cayenne et autres bureaux. — Inscrire la taxe 22 fr. 40 dans la colonne 14 (Voie Galveston=Jamaïque=Porto-Rico).

**Page 72.** — *Guyane hollandaise.* — Voie Bermudes=Porto-Rico. — Substituer 16 fr. 55 à 16 fr. 70.

**Page 74.** — Remplacer le tableau des taxes par les voies du Nord par le tableau ci-après :

VOIES DU NORD. (BREST, LE HAVRE OU LONDRES).					Télé- grammes spéciaux.	OBSERVA- TIONS.
Voie Haïti. **	Voie Bermudes. **	Voie Galveston. **	Voie Key-West= Haïli Pinheiros. **	Voie Key-West= Jamaïque= Panama. **		
8 <sup>f</sup> 25	10 <sup>f</sup> 20	5 <sup>f</sup> 975	10 <sup>f</sup> 30	15 <sup>f</sup> 95	D. TC. PC. RP. MP. Poste. Langage secret. RO. PCP.	** Cette men- tion peut être précédée de l'une des indi- cations PQ, An- gle, commercial. Direct, câble, Western Union.
8 25	9 80	5 975	10 30	15 75		
8 25	10 20	5 975	10 30	15 75		
8 05	10 55	5 975	10 30	16 25		

**Page 75.** — A l'indication] « Voie Bermudes » substituer l'indication « Voie Bermudes=Santiago ».

**Page 75.** — *Vénézuëla* (Puerto-Cabello). — Voie Bermudes=Santiago. — Substituer 14 fr. 40 à 17 fr. 50.

**Page 75. — Vénézuëla** (Caracas, la Guayra et autres bureaux). — Voie Bermudes=Santiago. — Substituer 13 fr. 85 à 17 francs.

**Page 90. — Asie.** — Entre Ceylan et Penang intercaler :

	2	3
Manille (iles Philippines).....	.....	3 <sup>f</sup> 385

**22<sup>e</sup> NOTIFICATION.**

**Cartes de l'Europe et de la Manche et mer du Nord.** — De Brest tracer un trait noir figurant un câble et se dirigeant vers l'Amérique du Nord à peu près parallèlement aux deux câbles existant déjà dans cette direction. Inscrive sur le nouveau câble le numéro 29 et l'indication « Cap Cod ».

**Carte de l'Amérique du Nord.** — Du Cap Cod tracer un trait noir figurant un câble se dirigeant vers l'Europe à peu près parallèlement aux câbles existant actuellement dans cette direction. Sur le nouveau câble inscrire le numéro 29 et l'indication « (1 câble) Brest ».

**Hémisphère.** — Réunir la presqu'île du Finistère à l'Amérique du Nord un peu au-dessus de New-York par un trait noir figurant un câble.

**Carte de l'Afrique. — Soudan.** — De Segou tracer une ligne d'un demi-centimètre s'embranchant sur la ligne « Kayes-Segou » et se dirigeant vers le Nord. Au point d'arrêt de cette ligne inscrire « Sokolo ». — **Mahomey.** — A partir de Kotonou tracer une ligne d'un centimètre de longueur se dirigeant vers le Nord. Au point d'arrêt de cette ligne inscrire : « Kouandé ».

**Cartes de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale et Antilles.** — Réunir « Sainte-Croix » à « Sainte-Lucie », « Sainte-Lucie » à « Grenade » et « Grenade » à « Trinidad » par des traits noirs figurant de nouveaux câbles sous-marins. Sur ces câbles inscrire le numéro 35.

**Carte de l'Amérique du Sud.** — Réunir « Sainte-Lucie » à « Grenade » et « Grenade » à « Trinidad » par des traits noirs figurant de nouveaux câbles et de « Sainte-Lucie » tracer un autre câble se dirigeant vers « Sainte-Croix ». Sur ce dernier câble inscrire la mention « Sainte-Croix ». Donner à ces trois nouveaux câbles le numéro 35.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. —  
3<sup>e</sup> BUREAU.

*SÉRIE des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant (\*).*

(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1899.

MATÉRIEL DES LIGNES AÉRIENNES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
5	1	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle léger), avec accessoires.....	N.	2	90
5	2	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle renforcé), avec accessoires.....	N.	3	50
5	3	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle très renforcé), avec accessoires.....	N.	4	45
5	5	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 8 mètres, avec accessoires.....	N.	2	90
5	6	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 10 et 12 mètres et pour lignes doubles, avec accessoires.....	N.	3	15
5	8	Entretoises de tête, en fer, à double collier, pour lignes doubles, avec accessoires.....	N.	3	40
11	3	Poteaux injectés { de 6 <sup>m</sup> 50..... de 8 mètres..... de 10 mètres..... de 12 mètres..... de 15 mètres.....	N.	6	20
11	4		N.	10	20
11	6		N.	16	70
11	8		N.	24	50
11	9		N.	37	00
16	6	Tiges en fer de 0 <sup>m</sup> 50, avec isolateur-arrêt scellé.....	N.	1	00
16	7	Tiges en fer de 0 <sup>m</sup> 80, avec isolateur-arrêt scellé.....	N.	1	30
21	21	Consoles courtes en U..... } pour isolateur Consoles longues en U..... } à fil Consoles courtes en S..... } de petit Consoles longues en S..... } diamètre.	N.	0	30
21	22		N.	0	40
21	23		N.	0	30
21	24		N.	0	40
25	6	Isolateurs à double cloche, non scellés.....	N.	0	55
25	7	Isolateurs à simple cloche, non scellés.....	N.	0	30
25	9	Isolateurs à double cloche, non scellés, pour fil de petit diamètre.....	N.	0	35

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
25	10	Isolateurs à simple cloche, non scellés, pour fil de petit diamètre .....	N.	0	25
26	5	Isolateurs à double cloche } consoles courtes en S 21/7 .....	N.	0	95
26	6	25/6 } consoles longues en S 21/15 .....	N.	1	35
		scellés sur			
26	7	Isolateurs-arrêts doubles, à double cloche, scellés .....	N.	2	40
26	8	Isolateurs à simple cloche } consoles courtes en U 21/9 .....	N.	1	00
26	9	25/7 } consoles longues en U 21/11 .....	N.	1	25
26	10	scellés sur } consoles courtes en S 21/1 .....	N.	0	75
26	11	25/7 } consoles longues en S 21/15 .....	N.	1	10
26	12	Isolateurs-arrêts doubles, à simple cloche, scellés .....	N.	2	05
		Isolateurs			
26	13	à double cloche } consoles courtes en U 21/9 .....	N.	1	25
26	14	25/6 } consoles longues en U 21/11 .....	N.	1	50
		scellés sur			
26	15	Isolateurs } consoles courtes en U 21/21 .....	N.	0	70
26	16	à double cloche } consoles longues en U 21/22 .....	N.	0	80
26	17	25/9 } consoles courtes en S 21/23 .....	N.	0	70
26	18	scellés sur } consoles longues en S 21/24 .....	N.	0	80
26	25	Isolateurs } consoles courtes en U 21/21 .....	N.	0	60
26	26	à simple cloche } consoles longues en U 21/22 .....	N.	0	70
26	27	25/10 } consoles courtes en S 21/23 .....	N.	0	60
26	28	scellés sur } consoles longues en S 21/24 .....	N.	0	70
26	37	Isolateurs (Petits), à double cloche 25/36, pour entrée de poste, scellés sur consoles 21/19 .....	N.	0	75
26	42	Isolateurs en porcelaine et fonte scellés 25/41 et 25/42, scellés sur consoles courtes en S 21/1 .....	N.	1	25
30	3	Vis 33/90 .....	N.	0	55
30	4	Vis 33/70 .....	N.	0	05
30	8	Vis 32/55 pour consoles téléphoniques en U .....	N.	0	04
32	1	Fil de fer..... } de 1 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	40
32	3	} de 3 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	25
32	4	} de 4 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	24
32	5	} de 5 <sup>m/m</sup> .....	K.	0	24
33	1 bis.	Fil de bronze } de 11/10 de <sup>m/m</sup> .....	K.	2	30
33	1 ter.	} de 15/10 de <sup>m/m</sup> .....	K.	1	90
33	2	Fil de cuivre } de 2 <sup>m/m</sup> .....	K.	1	75
33	2 bis.	de haute } de 2 <sup>m/m</sup> 1/2 .....	K.	1	75
33	3	conductibilité } de 3 <sup>m/m</sup> .....	K.	1	50
34	2	Fil bi-métallique de 2 <sup>m/m</sup> .....	K.	1	45
35	1	Fil de cuivre de 1 <sup>m/m</sup> pour ligatures .....	K.	1	30
35	2	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> pour ligatures .....	K.	1	30
38	2	Manchons } de 2 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	15
38	3	pour } de 3 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	02
38	4	fil de fer } de 4 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	03
38	5	} de 5 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	03
39	1 bis.	Manchons } de 11/10 de <sup>m/m</sup> .....	N.	0	04
39	1 ter.	} de 15/10 de <sup>m/m</sup> .....	N.	0	04
39	2	en cuivre } de 2 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	04
39	2 bis.	pour fil } de 2 <sup>m/m</sup> 1/2 .....	N.	0	04
39	3	} de 3 <sup>m/m</sup> .....	N.	0	06

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
40	1	Soudure à l'étain .....	K.	0 80
40	2	Soudure spéciale pour fils de bronze et de cuivre.....	K.	1 20
43	1	Clefs à vis, tête carrée.....	N.	0 65
43	2	Clefs de traction et à vis, tête carrée.....	N.	1 20
43	5	Clefs à double mâchoire de 0 <sup>m</sup> , 28.....	N.	2 60
43	6	Clefs à double mâchoire de 0 <sup>m</sup> , 18.....	N.	1 55
48	8	Échelles (Paires de colliers d'assemblage pour).....	N.	4 00
48	13	Échelles de 4 mètres avec 2 talons d'arrêt.....	N.	6 05
50	1	Étriers (Paires d').....	N.	1 75
51	1	Fers à souder (grand modèle) avec manche.....	N.	4 00
51	2	Fers à souder (petit modèle) avec manche.....	N.	3 20
52	1	Fourneaux de plombier.....	N.	3 10
53	1	Hachettes.....	N.	2 85
55	1	Limes tiers-point, bâtarde, avec manche.....	N.	0 50
55	2	Limes demi-rondes, bâtarde, avec manche.....	N.	1 05
56	1	Mâchoires à tendre.....	N.	0 75
60	1	Mouffles, grand modèle (1/2 paires de).....	N.	1 70
60	2	Mouffles, petit modèle (1/2 paires de):.....	N.	1 40
60	3	Mouffles (grand modèle) Cordages à.....	N.	1 25
60	4	Mouffles (petit modèle) Cordages à.....	N.	0 75
61	1	Pelles (avec manche).....	N.	1 50
61	2	Bêches (avec manche).....	N.	1 90
62	1	Pincés plates (grandes).....	N.	1 20
62	2	Pincés coupantes (grandes).....	N.	2 00
64	1	Sacs à outils, en cuir.....	N.	10 25
64	2	Sacs à outils, en cuir et toile.....	N.	2 90
64	3	Sacs à outils (Courroies de).....	N.	0 95
67	1	Soufflets de plombier.....	N.	4 20
70	1	Tournevis de surveillant.....	N.	0 50
71	1	Vrilles moyennes.....	N.	0 20
71	2	Vrilles grosses.....	N.	0 40
92	10	Manchons en caoutchouc (grand diamètre).....	N.	0 35
97	5	Tubes en porcelaine (petit modèle) coudés, avec plaque et vis.....	N.	1 20
492	1	Vrilles (petites) n° 2.....	N.	0 15

FILS TÉLÉPHONIQUES

ET MANCHONS DE RACCORDEMENT POUR CES FILS.

33	3 bis.	Fil de cuivre de haute conductibilité de 3 <sup>m</sup> /m 1/2.....	K.	1 60
33	4	_____ de 4 <sup>m</sup> /m.....	K.	1 6
33	4 bis.	_____ de 4 <sup>m</sup> /m 1/2.....	K.	1 75
33	5	_____ de 5 <sup>m</sup> /m.....	K.	1 75
39	3 bis.	Manchons en cuivre pour fil de 3 <sup>m</sup> /m 1/2.....	N.	0 05
39	4	_____ de 4 <sup>m</sup> /m.....	N.	0 1
39	4 bis.	_____ de 4 <sup>m</sup> /m 1/2.....	N.	0 1
39	5	_____ de 5 <sup>m</sup> /m.....	N.	0 1

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 10 pour l'Algérie.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.  
3<sup>e</sup> BUREAU.

*Série des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant (\*).*  
(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1899.

MATÉRIEL DES LIGNES SOUTERRAINES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
76	1	Bobine en tôle avec couvercle .....	N.	74 80
81	7	Câble à un conducteur recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	0 35
81	9	Câble à un conducteur M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances) .....	M.	1 17
81	15	Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	0 44
81	17	Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	0 62
82	9	Câble à deux conducteurs M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances).....	M.	1 73
83	5	Câble à trois conducteurs recouvert d'enveloppes tannées C.....	M.	1 07
83	8	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.).....	M.	1 60
83	8 bis	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	1 80
83	9	Câble à trois conducteurs (3 M) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.)	M.	2 16
83	9 bis	Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 48
83	9 ter	Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.)	M.	3 52
83	10	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à double armature en fer. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	4 10
83	14 bis	Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer .....	M.	1 42
83	15	Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb C....	M.	1 87
83	18	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.) .....	M.	1 85
83	18 bis	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 23
85	15	Câble à cinq conducteurs recouvert d'un tube en plomb G.....	M.	2 81
87	5	Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes goudronnées ou tannées C.....	M.	1 90
87	7	Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes tannées B....	M.	2 40
87	14 bis	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer .....	M.	3 68
87	15	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	2 91
87	17	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb B....	M.	4 15
89	1	Crampons galvanisés pour un câble (grand modèle).....	N.	0 03

(\*) Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
89	2	Crampons galvanisés pour un câble (petit modèle).....	N.	0 02
89	3	Crampons galvanisés pour deux câbles (grand modèle).....	N.	0 04
89	4	Crampons galvanisés pour deux câbles (petit modèle).....	N.	0 03
95	29	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (petit modèle).....	N.	0 14
95	30	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (moyen modèle).....	N.	0 20
95	31	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (grand modèle).....	N.	0 32
105	1	Enduit Chatterton.....	K.	3 10
107	1	Gutta-percha en bandes.....	K.	3 50
117	1	Ruban goudronné.....	K.	2 30
117	2	Ruban de caoutchouc vulcanisé.....	K.	3 50
117	3	Ruban tanné.....	K.	3 90
117	4	Ruban de caoutchouc pur.....	K.	17 00
CÂBLES TÉLÉGRAPHIQUES ISOLÉS AU PAPIER.				
86	21	Câble télégraphique à trois paires de conducteurs.....	M.	1 10
86	22	Câble télégraphique à trois paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	1 20
86	23	Câble télégraphique à sept paires de conducteurs.....	M.	1 05
86	24	Câble télégraphique à sept paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	1 80
86	25	Câble télégraphique à quatorze paires de conducteurs.....	M.	2 95
86	26	Câble télégraphique à quatorze paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	3 15
86	27	Câble télégraphique à vingt et une paires de conducteurs.....	M.	4 42
86	28	Câble télégraphique à vingt et une paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	4 50
96	6	Tête en fonte pour câbles télégraphiques, sous papier, à sept paires de conducteurs.....	N.	36 75
CÂBLES TÉLÉPHONIQUES ISOLÉS À LA GUTTA-PERCHA.				
84	1	Câble téléphonique à une paire de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	0 64
84	2	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	3 10
84	2 bis	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs sous gainage.....	M.	3 15
CÂBLES TÉLÉPHONIQUES ISOLÉS AU PAPIER.				
86	1	Câble téléphonique, pour réseau, à une paire de conducteurs.....	M.	0 30
86	2	Câble téléphonique, pour réseau, à sept paires de conducteurs.....	M.	0 93
86	3	Câble téléphonique, pour réseau, à vingt-huit paires de conducteurs.....	M.	2 77
86	4	Câble téléphonique, pour réseau, à cinquante-six paires de conducteurs.....	M.	4 50
86	5	Câble téléphonique, pour réseau, à cent-douze paires de conducteurs.....	M.	7 20
86	11	Câble téléphonique à trois paires de conducteurs pour lignes interurbaines.....	M.	1 58
86	12	Câble téléphonique à trois paires de conducteurs pour lignes interurbaines (modèle renforcé).....	M.	1 63
86	13	Câble téléphonique, à sept paires de conducteurs pour lignes interurbaines.....	M.	2 65
86	14	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs pour lignes interurbaines (modèle renforcé).....	M.	2 90

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.



NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
96	1	Tête en fonte pour câble téléphonique, sous papier, à cinquante-six paires de conducteurs (modèle des bureaux centraux)...	N.	78	00
96	2	Tête en fonte pour câble téléphonique, sous papier, à cinquante-six paires de conducteurs (modèle des chambres de coupures).	N.	100	00
TUYAUX POUR LIGNES TÉLÉPHONIQUES.					
98	1	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150, à emboîtement et cordon.....	M.	5	19
98	2	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150, sans emboîtement à deux cordons.	M.	6	20
98	3	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	6	55
98	4	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	4	83
98	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	14	50
98	6	Chambres pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	45	82
98	7	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,150.....	N.	3	94
TUYAUX POUR LIGNES URBAINES.					
98	8	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100, à emboîtement.....	M.	4	11
98	9	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100, sans emboîtement.....	M.	3	79
98	10	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	2	65
98	11	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	2	38
98	12	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	6	02
98	13	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,100.....	N.	1	63
98	14	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081, à emboîtement.....	M.	2	84
98	15	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081, sans emboîtement.....	M.	2	64
98	16	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	2	48
98	17	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	2	04
98	18	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	5	26
98	19	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,081.....	N.	0	91
98	20	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement.....	M.	2	65
98	21	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, sans emboîtement.....	M.	2	24
98	22	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	89
98	23	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1	45
98	24	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	4	30
98	25	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	0	98
98	38	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement.....	N.	2	90
98	39	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, sans emboîtement.....	N.	2	21
98	40	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	21
98	41	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2	60
98	42	Bagues pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	66
98	43	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0	80
98	44	Coudes au 1/4 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1	00
98	45	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1	11
98	47	Chambres pour tuyaux de 0 <sup>m</sup> ,100; 0 <sup>m</sup> ,081; 0 <sup>m</sup> ,070; 0 <sup>m</sup> ,060; 0 <sup>m</sup> ,050 et 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	17	80
TUYAUX POUR GRANDES LIGNES. (Joint modifié.)					
99	1	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	6	36
99	2	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	8	41
99	3	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).....	N.	6	98

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS..	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
99	4	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	4 27
99	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	3 17
99	6	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1 20
99	7	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	58 50
99	8	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	58 10
99	9	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	1 42
99	11	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	5 61
99	12	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	7 38
99	13	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).....	N.	6 60
99	14	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	3 41
99	15	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	2 38
99	16	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1 00
99	17	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	26 36
99	18	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	25 19
99	19	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,060.....	N.	1 00
99	21	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3 65
99	22	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	3 35
99	23	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> 50).	N.	2 95
99	24	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	3 89
99	25	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	4 23
99	26	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	3 20
99	27	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	1 75
99	28	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	1 40
99	29	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0 70
99	30	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	16 75
99	31	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	16 75
99	32	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050.....	N.	0 52
99	34	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2 56
99	35	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, à emboîtement sans cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2 35
99	36	Tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040, sans emboîtement et à cordon (2 <sup>m</sup> )..	N.	2 34
99	37	Tuyaux courbes de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	2 15
99	38	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	1 72
99	39	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0 94
99	40	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	26 50
99	41	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	26 15
99	42	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	0 80
FONTES DIVERSES.				
100	1	Chambres pour câble armé.....	N.	11 36
100	2	Pièces de raccord sur chambre pour câble armé.....	N.	0 63
100	3	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,040.....	N.	12 95
100	4	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 <sup>m</sup> ,050, 0 <sup>m</sup> ,060 et 0 <sup>m</sup> ,070.....	N.	10 97

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

*SÉRIE des prix du matériel de poste télégraphique d'usage courant (\*).*

EXERCICE 1899.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
216	1	Manipulateurs Morse.....	N.	10	70
218	2	Récepteurs Morse à moyenne résistance et à translation.....	N.	94	00
218	3	Récepteurs Morse à moyenne résistance sans translation.....	N.	103	00
236	1	Tampons Morse avec chape.....	N.	2	50
236	2	Tampons Morse sans chape.....	N.	0	80
236	4	Rondelles de feutre pour tampons.....	N.	0	04
240	1	Boîtes pour poste municipal (avec rappel et bobine).....	N.	227	00
240	2	Boîtes pour poste municipal (sans rappel ni bobine).....	N.	206	00
241	1	Appareils Hughes, avec chiffres.....	N.	925	00
241	3	Appareil Hughes, avec remontoir automatique.....	N.	994	00
318	1	Tableaux annonceurs à 12 directions, pour fils télégraphiques simples (Mandroux).....	N.	162	00
318	2	Tableaux annonceurs à 12 directions, pour fils télégraphiques bifurqués (Mandroux).....	N.	258	00
318	3	Tableaux annonceurs à 6 directions pour fils télégraphiques bifurqués (Mandroux).....	N.	150	00
322	1	Appels magnétiques à courants alternatifs.....	N.	16	50
360	1	Papier-bande de 10 <sup>m/20</sup> .....	K.	0	55
360	2	Papier-bande huilé, pour appareil Wheatstone.....	N.	2	80
360	3	Papier-bande pour appareil Siphon Recorder.....	N.	0	75
365	2	Relais doubles (Froment).....	N.	94	00
365	11	Relais doubles polarisés (Baudot).....	N.	185	00
366	1	Appareils de compensation et de décharge (Godfroy).....	N.	17	65
367	"	Bobines de résistance de unités.....	N.	7	00
371	1	Câble à un conducteur recouvert de coton pour poste.....	M.	0	18
375	4	Commutateurs bavarois à 2 fils.....	N.	1	85
375	5	Commutateurs bavarois à 4 fils.....	N.	2	65
375	6	Chevilles pour commutateurs bavarois.....	N.	0	20
375	8	Commutateurs inverseurs à cheville (système Bourseul).....	N.	3	50
375	9	Chevilles pour commutateurs Bourseul.....	N.	1	10
375	14	Commutateurs inverseurs (à poignée).....	N.	8	25
375	15	Commutateurs interrupteurs pour mise à la terre.....	N.	1	15
377	1	Galvanomètres horizontaux à boîte en cuivre.....	N.	5	20
377	2	Boîtes en cuivre pour galvanomètres horizontaux.....	N.	0	90
377	3	Disques en verre pour galvanomètres.....	N.	0	10
377	4	Aiguilles pour galvanomètres.....	N.	0	70
381	3	Vis à pointe platinée pour paratonnerre.....	N.	0	90
381	5	Paratonnerres à une bobine sans pointes.....	N.	6	00
381	6	Bobines de paratonnerres.....	N.	0	45
381	8	Fil de fer ténu recouvert de soie pour paratonnerres.....	K.	45	00
381	9	Paratonnerres à papier.....	N.	1	35
381	11	Paratonnerres à pointe multiples et à cage en verre.....	N.	10	75
381	12	Paratonnerres à pointes multiples et à feuille isolante.....	N.	5	20
381	13	Paratonnerres à pointes multiples et à feuille isolante (modèle réduit).....	N.	2	80
381	15	Paratonnerres Bertsch.....	N.	7	50
381	16	Paratonnerres Bertsch (modèle réduit).....	N.	5	60
382	1	Parleurs à relais.....	N.	15	00
382	2	Parleurs à indice (Sambourg).....	N.	17	00
384	1	Rappels par inversion de courant.....	N.	13	00
386	1	Rouets.....	N.	5	50
387	3	Sonneries à trembleur et à moyenne résistance.....	N.	13	00

NUMEROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
387	7	Sonneries d'appartement avec paratonnerre.....	N.	7	50
387	9	Timbres de sonnerie.....	N.	0	60
387	11	Boutons de sonnerie à trois communications.....	N.	1	50
391	5	Agrafes en laiton avec double jeton en os.....	N.	0	20
392	5	Bornes à contre-écrou, petit modèle.....	N.	0	45
394	1	Brides en zinc pour câbles.....	N.	0	02
394	2	Pointes en laiton pour brides en zinc.....	K.	5	00
396	1	Grands cavaliers.....	K.	0	87
396	2	Petits cavaliers.....	K.	1	08
399	1	Dextrine.....	K.	0	40
400	1	Bouteilles d'encre oléique pour appareils.....	N.	0	25
400	2	Pinceaux pour encre oléique.....	N.	0	10
401	2	Fil de cuivre de 2 <sup>m/m</sup> (pour postes).....	K.	1	50
401	5	Fil de cuivre recouvert de gutta-percha (modèle de poste).....	K.	8	75
403	1	Bouteilles d'huile fine.....	N.	0	12
408	3	Plots avec rondelle en ébonite.....	N.	0	20
526	2	Vases en verre renforcés pour pile Callaud (grand modèle).....	N.	0	45
526	4	Vases en verre renforcés pour pile Callaud (petit modèle).....	N.	0	25
526	7	Vases en verre pour pile Lalande et Chaperon.....	N.	0	43
526	8	Vases en verre carrés pour pile Leclanché (G. M.).....	N.	0	18
526	9	Vases en verre carrés pour pile Leclanché (P. M.).....	N.	0	15
527	8 bis	Vases poreux à 5 trous pour pile Leclanché G. M. (garnis) sans zinc.....	N.	0	65
527	9 bis	Vases poreux Leclanché garnis avec zinc et charbon solitaires (P. M.).....	N.	0	65
528	2	Zincs Callaud, grand modèle.....	N.	0	70
528	3	Zincs Callaud, grand modèle à spirale.....	N.	1	00
528	4	Zincs Callaud, petit modèle.....	N.	0	50
528	7	Zincs pour pile Lalande et Chaperon.....	N.	0	77
528	8	Zincs pour pile Leclanché G. M.....	N.	0	13
529	7	Charges d'oxyde de cuivre pour éléments Lalande et Chaperon.....	N.	0	56
529	7 bis	Charges de potasse pour éléments Lalande et Chaperon.....	N.	0	80
529	7 ter	Convercles avec écrous pour éléments Lalande et Chaperon.....	N.	0	46
536	1	Chlorhydrate d'ammoniaque.....	K.	0	65
539	1	Sulfate de cuivre.....	K.	0	40
541	7	Éléments complets Lalande et Chaperon.....	N.	3	02
541	8	Éléments complets Leclanché G. M.....	N.	1	00
541	16	Pile Bloc (élément complet).....	N.	9	00
543	7	Piles portatives de 3 éléments Lalande et Chaperon.....	N.	14	38
543	7 bis	Boîtes doublées en plomb pour pile de 3 éléments Lalande et Chaperon.....	N.	3	73
543	8	Piles portatives de 3 éléments Leclanché G. M.....	N.	5	16
543	8 bis	Boîtes pour piles de 3 éléments Leclanché G. M.....	N.	2	10
549	1	Serre-lames pour piles.....	N.	0	20
557	1	Dictionnaires de l'Académie.....	N.	6	50
557	4	Dictionnaires des postes.....	N.	5	05
595	1	Tampons-brosses.....	N.	0	86
596	6	Blocs au millésime de ( ), pour ancien timbre à date du télégraphe.....	N.	0	15
596	7	Timbres humides pour bureaux télégraphiques.....	N.	2	10
596	13	Timbres à 4 pièces mobiles, pour bureaux télégraphiques, avec série complète de blocs de jour, de mois, alphabétique et millésime.....	N.	2	68
596	14	Couronnes de timbres avec vis de pression.....	N.	1	63
596	15	Manches de timbres.....	N.	0	32
596	16	Blocs de jours (série complète) pour timbres à 4 pièces.....	N.	0	46
596	17	Blocs de mois (série complète), pour timbres à 4 pièces mobiles.....	N.	0	18
596	18	Blocs alphabétiques pour timbres à 4 pièces mobiles.....	N.	0	02
596	19	Blocs au millésime pour timbres à 4 pièces mobiles.....	N.	0	02
596	20	Boîtes pour séries de blocs pour timbres à 4 pièces mobiles.....	N.	2	80
643	1	Portefeuilles de facteur (modèle ordinaire).....	N.	5	00
643	2	Portefeuilles de facteur (petit modèle).....	N.	3	20

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Additions et rectifications au Tarif international des Postes.*

Il y a lieu d'apporter les modifications suivantes aux tableaux qui figurent à la 2<sup>e</sup> partie du Tarif international (éditions de 1893 et 1897), ce document devant rester en usage jusqu'au moment où la nouvelle édition, en cours d'impression, sera mise à la disposition du personnel.

TABLEAU I.

Colonne 3, 1<sup>re</sup> ligne, inscrire «(2)» et au bas de la page le renvoi suivant :

(2) La taxe applicable aux lettres ordinaires, originaires ou à destination des colonies françaises est réduite à 15 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes en cas d'affranchissement, à 30 centimes en cas de non-affranchissement.

Les correspondances recommandées ou avec valeur déclarée bénéficient également de la réduction de la taxe à 15 centimes, pour le port ordinaire.

Même colonne, 2<sup>e</sup> ligne, inscrire «(3)» et au bas de la page le renvoi ci-après :

(3) Les cartes postales non ou insuffisamment affranchies sont taxées au double de l'insuffisance.

Toutefois, lorsque les cartes postales ne satisfont pas aux conditions de forme (inscriptions, poids, dimensions) prescrites, elles continuent à être considérées comme lettres non ou insuffisamment affranchies et taxées comme telles.

TABLEAU V bis.

Entre « Autriche-Hongrie » et « Bulgarie », intercaler :

1	2	3	4	5
Belgique.....	0,10	1 <sup>f</sup>	„	1

Entre « Chili et Égypte », intercaler :

1	2	3	4	5
Danemarck . . . .	0,25	2 <sup>l</sup>	„	3

TABLEAU VI.

En face de « Belgique », colonne 4 : biffer : *non admis*, et inscrire : « 1 franc ».

En face de « Danemark », colonne 4, remplacer : *non admis* par un guillemet.

TABLEAU IX.

Colonne 4. — En face de « Bureaux français à l'étranger » et « Colonies françaises » : biffer 1 p. 0/0 et inscrire : *Tarif intérieur français*.

Même colonne, remplacer, partout où elle se trouve, sauf en face de Pérou, la mention : « 25 cent. par 25 fr. », par celle-ci : « 25 cent. par 25 fr. ou fraction de 25 fr. pour les premiers 100 fr. ; au delà de 100 fr., 25 cent. par 50 fr. ou fraction de 50 fr. »

Colonne 3, remplacer « 500 francs » par « 1,000 francs » en face de l'indication des pays ci-après : Allemagne (800 marks), bureau allemand de Tien-Tsin, éta-

blissements et protectorats allemands (800 marks), Autriche-Hongrie (500 florins), bureaux autrichiens en Turquie (500 florins), Belgique, Chili, Égypte, Italie et bureaux italiens de l'Érythrée, Luxembourg, Norvège (720 couronnes), Pays-Bas, Portugal, Salvador, Suède (720 couronnes) et Suisse.

Entre « États-Unis de l'Amérique du Nord » et « Grande-Bretagne », inscrire :

1	2	3	4	5	6	7	8
Finlande. (1)	Mandats-cartes 1405.	360 couronnes (500 fr.).	25 cent. par 25 fr. ou fraction de 25 fr. pour les premiers 100 fr.; au delà, 25 cent. par 50 fr. ou frac- tion de 50 francs.	Couronnes et oere.	Bureau suédois de Malmo.	Non admis.	"

Au bas de la page, *le renvoi (1)* : Les agents ne doivent pas omettre d'aviser les expéditeurs que l'office suédois, par l'intermédiaire duquel sont échangés les mandats avec la Finlande, opère, à son profit, un prélèvement de 1/2 p. o/o du montant de chaque titre.

TABLEAU X.

Après « États-Unis d'Amérique », inscrire :

1	2	3	4	5	6	7
Finlan d e.	Mandats-carte n° 1405.	500 francs.	18 oere par 25 francs ou fraction de 25 francs pour les pre- miers 100 francs; au delà 18 oere par 50 francs ou fraction de 50 francs.	1 couronne = 100 oere = 1 <sup>f</sup> 38. 1 franc = 72 oere 1/2.	Indéfini.	2 mois à partir du premier jour du mois qui suit celui de l'émission.

Colonne 3 : remplacer 500 francs par 1,000 francs.

En face de :

Allemagne, Bureau allemand de Tien-tsin, Protectorats et Établissements allemands, Autriche-Hongrie, Bureaux autrichiens en Turquie, Belgique, Chili, Égypte, Italie, Colonie italienne de l'Érythrée, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Salvador et Suisse.

TABLEAU XI.

Colonne 7, remplacer « 25 centimes » par « Affranchissement d'une lettre recommandée de même poids pour la même destination ». Colonne 9, remplacer les mentions actuelles par « 10 centimes ».

TABLEAU XI bis.

Envoi contre remboursement.

Ce tableau doit être modifié d'après les indications qui suivent :

1° Nouveaux offices à inscrire dans la colonne 1 : Antilles danoises, Bosnie-Herzégovine, Danemark (y compris les îles Feroë), Égypte, Hongrie, Portugal.

Tous les offices, sauf l'Égypte, admettent les envois recommandés contre remboursement.

Les lettres et les boîtes avec valeur déclarée grevées de remboursement sont admises par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, y compris les îles Feroë, l'Égypte, l'Italie et les bureaux italiens de l'Érythrée, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Suisse.

Les Antilles danoises, la Norvège et la Suède n'admettent que les lettres avec valeur déclarée.

Les autres offices n'admettent ni les lettres ni les boîtes avec valeur déclarée. Le montant maximum des sommes à recouvrer est élevé à 1,000 francs dans les relations avec l'Allemagne (800 marks), l'Autriche (500 florins), la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, l'Italie et les bureaux italiens de l'Érythrée, le Luxembourg, la Norvège (720 couronnes), les Pays-Bas (500 florins), la Suède (720 couronnes) et la Suisse.

Dans toutes les autres relations, ce maximum reste fixé à 500 francs.

Les envois contre remboursement dont les destinataires auront changé de résidence pourront être réexpédiés sur l'un quelconque des offices qui participent à ce service, sauf sur l'Égypte et la Roumanie, qui n'admettent pas la réexpédition.

D'autre part, la réexpédition n'étant pas admise dans les relations entre le Danemark et les Pays-Bas, les envois originaires de l'un de ces pays ne doivent jamais être réexpédiés sur l'autre; ils seront, le cas échéant, renvoyés au bureau d'origine.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE. — SERVICES MARITIMES.

---

*Création de recettes-distributions de poste française  
à Hankéou et à Tchéfou (Chine).*

Un arrêté ministériel, en date du 9 novembre 1898, a décidé la création de recettes-distributions de poste française à Hankéou et à Tchéfou (Chine).

Il y a lieu d'ajouter les noms de Hankéou ou de Tchéfou à ceux des bureaux français à l'étranger désignés dans la colonne 1 du tableau n<sup>o</sup> IX du tarif international des postes, page 116.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE. — SERVICES MARITIMES.

---

*Création d'une distribution de poste française à San-Nicolo (Crète).*

Un arrêté ministériel en date du 19 novembre 1898 a décidé la création d'une recette-distribution de poste française à San-Nicolo (Crète).

Cette recette-distribution relèvera du bureau français de Smyrne.

Il y a lieu d'ajouter le nom de San-Nicolo à ceux des bureaux français à l'étranger désignés dans la colonne 1 du tableau n<sup>o</sup> IX du tarif international des postes, page 116.

---

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, ARMATEURS ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</i>						
1	La Pointe-à-Pitre	25 janv....	Le Havre..	Normandie....	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	5 .....	Idem.....	Général - Ber- thaud.	Idem.....	D. Auger.
3	Idem .....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ambaud frères.
4	Cayenne .....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	F. Avril.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i>						
1	Antofagasta .....	23 janv....	Le Havre..	Cavour .....	Steamer...	Lampart et Holt.
2	Arica .....	23 .....	Idem.....	Cavour .....	Idem.....	Idem.
3	Bahia .....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem .....	15 .....	Idem.....	Cavour .....	Idem.....	Lampart et Holt.
5	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
6	Buenos-Ayres.....	10 .....	Idem.....	Campinas.....	Idem.....	Idem.
7	Idem .....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Idem .....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
9	Cap Haïtien.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
10	Caracas .....	16 .....	Idem.....	Flandria .....	Idem.....	Idem.
11	Idem .....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Carthagène.....	16 .....	Idem.....	Flandria .....	Idem.....	Idem.
13	Idem .....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
14	Cayes (Les).....	4 .....	Idem.....	Valesia.....	Idem.....	Idem.
15	Colon.....	4 .....	Idem.....	Valesia.....	Idem.....	Idem.
16	Coronel.....	23 .....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lampart et Holt.
17	Coquimbo.....	23 .....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Idem.
18	Curaçao.....	16 .....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
19	Idem .....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
20	Desterro .....	15 .....	Idem.....	Parthia.....	Idem.....	A. C. de Freitas.
21	Gonçaves .....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
22	Iquique.....	23 .....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lampart et Holt.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.



NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
23	Iquitos.....	15 janv...	Lo Havre..	Bolivar.....	Steamer...	J.-M. Currie.
24	Itacoatiara.....	23.....	Idem..	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
25	Jaemel.....	4.....	Idem.....	Valosia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
26	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
27	La Guayra.....	16.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
28	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
29	Lima.....	23.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
30	Maccio.....	15.....	Idem.....	Parthia.....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
31	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
32	Manaos.....	14.....	Idem.....	August.....	Idem.....	J.-M. Currie.
33	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
34	Mollendo.....	23.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
35	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Campinas.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
37	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
38	Para.....	14.....	Idem.....	August.....	Idem.....	J.-M. Currie.
39	Idem.....	15.....	Idem.....	Bolivar.....	Idem.....	Idem.
40	Paranagua.....	15.....	Idem.....	Parthia.....	Idem.....	A. G. de Freitas.
41	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
42	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Petit-Goave (Haïti).	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
44	Ponce (Porto-Rico)	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Port-au-Prince.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
46	Port-Limon.....	4.....	Idem.....	Valosia.....	Idem.....	Idem.
47	Progreso.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Puerto-Cabello.....	16.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
49	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
52	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Idem.....	23.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
55	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
56	Rio-Grande-do-Sul.	15.....	Idem.....	Parthia.....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
57	Salaverry.....	23.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
58	Saint-Marc (Haïti).	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
59	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Savanilla.....	16.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
61	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
62	San-Domingo.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Santos.....	7.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
64	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	San-Juan-de-Porto- Rico.	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
68	Saint-Thomas.....	4.....	Idem.....	Valosia.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	16.....	Idem.....	Flandria.....	Idem.....	Idem.
70	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Sao-Paulo.....	7.....	Idem.....	Ville-de-Rosario.	Idem.....	Chargeurs réunis.
73	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	Talcahuano.....	23.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
77	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Campinas.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
78	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
79	Tampico.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
80	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
81	Valparaiso.....	23.....	Idem.....	Cavour.....	Idem.....	Lamport et Holt.
82	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
83	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
84	Victoria.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2<sup>o</sup> BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de septembre  
des années 1898 et 1897.*

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	14,058,036 95	14,350,909 71	"	292,872 76
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	621,022 67	610,511 26	10,511 41	"
3	Droits perçus sur les bons de poste...	26,251 25	24,684 75	1,566 50	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	7,237 87	30,770 22	"	23,532 35
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>14,712,548 74</b>	<b>15,016,875 94</b>	<b>12,077 91</b>	<b>316,405 11</b>
	<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>EN MOINS en 1898.....</b>		<b>304,327<sup>f</sup> 20<sup>c</sup></b>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers...	3,170,012 20	3,065,8 9 76	104,142 44	"
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	7,623 75	2,880 89	4,742 86	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	39,669 18	49,997 96	"	10,328 78
8	Recettes diverses et accidentelles.....	18,515 83	132,333 94	"	113,818 11
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,235,850 96</b>	<b>3,251,112 55</b>	<b>108,885 30</b>	<b>124,146 89</b>
	<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>	<b>EN MOINS en 1898.....</b>		<b>15,261<sup>f</sup> 59<sup>c</sup></b>	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	238,237 30	212,499 88	25,737 42	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,004,293 42	882,688 41	121,605 01	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	87 50	324 80	"	237 30
12	Recettes diverses et accidentelles.....	5,549 75	5,164 88	384 87	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>1,248,167 97</b>	<b>1,160,677 97</b>	<b>147,727 30</b>	<b>237 30</b>
	<b>EN PLUS en 1898.....</b>			<b>147,490<sup>f</sup> 00<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	14,712,548 74	15,016,875 94	12,077 91	316,405 11
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,235,850 96	3,251,112 55	108,885 30	124,146 89
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,248,167 97	1,100,677 97	147,727 30	237 30
	<b>TOTAUX du mois de septembre.</b>	<b>19,196,567 67</b>	<b>19,368,666 46</b>	<b>268,699 51</b>	<b>440,789 30</b>
	<b>Mois antérieurs.....</b>	<b>152,777,126 75</b>	<b>145,088,195 82</b>	<b>8,549,331 72</b>	<b>860,400 79</b>
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>171,973,694 42</b>	<b>164,456,862 28</b>	<b>8,818,022 23</b>	<b>1,301,190 09</b>
	<b>EN PLUS en 1898.....</b>			<b>7,516,832<sup>f</sup> 14<sup>c</sup></b>	

**ALGÉRIE.**

*État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de septembre des années 1898 et 1897.*

N <sup>o</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>on</sup> .	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1° POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes de correspondances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	210,366 76	226,368 49	13,098 27	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	31,121 70	30,418 14	703 56	"
3	Droits perçus sur les bons de poste....	202 50	128 75	73 75	"
4	Recettes diverses et accidentelles.....	635 11	192 00	443 11	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>272,326 07</b>	<b>257,107 38</b>	<b>15,218 69</b>	"
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>15,218<sup>f</sup> 60<sup>c</sup></b>	
<b>2° TÉLÉGRAPHIQUES.</b>					
5	Produit net des taxes des correspondances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	127,850 35	116,457 75	11,392 60	"
6	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	285 00	"	285 00	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	4,300 00	2,701 00	1,599 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>132,435 35</b>	<b>119,158 75</b>	<b>13,276 60</b>	"
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>13,276<sup>f</sup> 60<sup>c</sup></b>	
<b>3° TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produits des conversations téléphoniques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,057 77	1,524 60	533 17	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,881 33	1,401 24	480 09	"
11	Produit des abonnements supplémentaires pour la transmission de télégrammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	86 70	40 92	45 78	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>4,025 80</b>	<b>2,966 76</b>	<b>1,059 04</b>	"
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>1,059<sup>f</sup> 04<sup>c</sup></b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS DE SEPTEMBRE		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	272,326 07	257,107 38	15,218 69	"
5 à 8	Produits télégraphiques.....	132,435 35	119,158 75	13,276 60	"
9 à 12	Produits téléphoniques.....	4,025 80	2,966 76	1,059 04	"
	<b>TOTAUX du mois d'août.....</b>	<b>408,787 22</b>	<b>379,232 89</b>	<b>29,554 33</b>	"
	Mois antérieurs.....	2,844,289 16	2,745,087 18	159,602 48	60,400 50
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3,253,076 38</b>	<b>3,124,320 07</b>	<b>189,156 81</b>	<b>60,400 50</b>
		<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>128,756<sup>f</sup> 31<sup>c</sup></b>	

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

*Annotations à porter par les Receveurs des postes aux colonies à leur Carnet n° 1 des abonnements aux journaux.*

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	PRIX de L'ABON- NEMENT. 3	OBSERVATIONS. 4
		fr. c.	
<b>NOUVEAUX JOURNAUX.</b>			
<i>Internationale Représentation (L')</i> , 4, rue des Beaux-Arts, à Paris :			
Abonnement ordinaire .....	6 mois..	12 00	
	1 an....	20 00	
Abonnement spécial.....	6 mois..	20 00	
	1 an....	36 00	
<i>Manuel des candidats aux examens des postes, des télégraphes et des téléphones (Le)</i> , 15, rue Grande-Chaumière, à Paris.....	3 mois..	1 35	} Journal mensuel.
	6 mois..	2 50	
<i>Moniteur des valeurs françaises (Le)</i> , 72, boulevard de Magenta, à Paris.....	1 an....	4 00	
	1 an....	2 50	
<i>Petit Colonial (Le)</i> , 37, rue Taibout, à Paris.....	3 mois..	10 00	
	6 mois..	15 00	
	1 an....	25 00	
<b>CHANGEMENT DE TARIF.</b>			
<i>Soleil (Le)</i> ; 112, rue Richelieu, à Paris .....	1 mois..	2 50	
	3 mois..	7 50	
	6 mois..	15 00	
	1 an....	25 00	
<b>CHANGEMENTS DE TARIF ET D'ADRESSE.</b>			
<i>Revue des revues (La)</i> , 12, avenue de l'Opéra, à Paris (au lieu de 7, rue Le Peletier).....	6 mois..	15 00	
	1 an....	24 00	
<i>Revue française de l'étranger et des colonies et exportation</i> , 92, rue de la Victoire, à Paris (au lieu de 1, place d'Iéna).....	1 num..	2 50	
	6 mois..	13 50	
	1 an....	25 00	
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE.</b>			
<i>Tribune des colonies et des protectorats (La)</i> , 114, rue de Provence, à Paris (au lieu de 15, rue de Montsigny).....			

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3<sup>e</sup> BUREAU.  
ARTICLES D'ARGENT.

*Modifications à la nomenclature n° 209 des rues de Paris.*

Alphonse-Daudet (rue).....	69
Érard (impasse).....	23
Focillon (rue).....	69
Leneveux (rue).....	69
Marguerin (rue).....	69
Robert-le-Coin (rue).....	70

Substituer aux indications existantes les indications suivantes :

Page 59. — Légation du Danemark.....	34
--------------------------------------	----

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Jugement.*

Par arrêté de la Cour d'assises du département de....., en date du 8 novembre 1898, M<sup>me</sup> X....., ex-receveuse à ....., a été condamnée à cinq années de réclusion, cent francs d'amende et aux dépens pour malversations sur fonds d'épargne.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —  
BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées pendant le mois de novembre 1898.*

Versements reçus de 239,393 déposants, dont 36,522 nouveaux.....		29,776,250 <sup>f</sup> 93 <sup>c</sup>
Remboursements à 115,900 déposants, dont 18,077 pour solde.....	28,627,278 <sup>f</sup> 48 <sup>c</sup>	} 29,252,934 83
Rentes achetées à 612 déposants pour un capital de.....	625,656 35	
Excédent des versements.....		<u>523,316 10</u>

Nombre de comptes existant au 30 novembre 1898 : 3,085,155.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3<sup>e</sup> BUREAU.

*DÉCISION, en date du 24 novembre 1898, attribuant une gratification de 25 francs au surveillant Cadiot, des équipes de la Nièvre, et à l'ouvrier Lemesle, des équipes de la Mayenne.*

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

DÉCIDE :

Une gratification de 25 francs est accordée respectivement au surveillant Cadiot, des équipes de la Nièvre, et à l'ouvrier Lemesle, des équipes de la Mayenne, pour la perspicacité et l'initiative dont ils ont fait preuve en arrêtant, le 27 septembre et le 15 septembre dernier, deux individus qui avaient volé du matériel télégraphique.

Paris, le 24 novembre 1898.

LÉON MOUGEOT.

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

#### FAITS DIVERS.

#### ACTES DE PROBITÉ.

M. GUILLOU, facteur des télégraphes à Rennes-central (Ile-et-Vilaine), ayant trouvé dans la salle d'attente une pièce de 20 francs, s'est empressé de la remettre au chef du centre de dépôt.

M. GRÉBEAUX, facteur rural au bureau de Champcenest (Seine-et-Marne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie, contenant une somme de 40 francs, qui a pu être remis à son propriétaire.

M. LAPORTE, facteur rural à Versigny (Aisne), a rendu à qui de droit une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop dans un paiement, et n'a pas voulu accepter de récompense.

M. JAUBERT, facteur rural au bureau de Luzech (Lot), a trouvé sur la voie publique un billet de 100 francs qui a été remis à qui de droit.

M. LAUZE, facteur au bureau de Balaruc-les-Bains (Hérault), a rendu une somme de 25 francs qu'il avait reçue en trop dans le paiement d'une valeur à recouvrer.

M. MARION, facteur rural à Villiers-Saint-Benoit (Yonne), a rendu un billet de 100 francs qui lui avait été remis en trop en effectuant des recouvrements.

M. DIMÉ, facteur rural à Neufchâteau (Vosges), a trouvé un porte-monnaie renfermant 10 fr. 10 qui a pu être remis à son propriétaire.

M. BAILLOU, facteur-leveur de boîtes au Mans (Sarthe), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 16 fr. 35.

M. JACQUES, facteur des télégraphes à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), a trouvé dans la salle d'attente du bureau une somme de 71 francs qui a été rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. MARIN, facteur des télégraphes à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie qui a été rendu à son propriétaire et qui contenait la somme de 35 fr. 15, deux billets de chemin de fer et quelques timbres-poste.

M. FROMAGE, facteur local au bureau de Brioude (Haute-Loire), a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a rendue à son propriétaire sans vouloir accepter de récompense.

M. GRAY, facteur local à Marcilly-en-Villette (Loiret), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qui a pu être remise à son propriétaire.

M. RANDON, facteur sous-chef à Montpellier, ayant reçu en trop un billet de 100 francs s'est empressé de le rendre à qui de droit.

M. LIÉGÉON (Louis-François), facteur rural au bureau de Champagnole (Jura), a trouvé, en cours de tournée, une montre et une chaîne en or et les a rendues à leur propriétaire.

M. NEVEU, facteur local au bureau de Châteauneuf (Eure-et-Loir), a remis à qui de droit deux billets de banque de 100 francs qu'il avait trouvés sur la voie publique.

M. BRIÈRE, facteur local à Droué (Loir-et-Cher), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent.

M. BOURDON, facteur-chef à Abbeville (Somme), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant la somme de 49 francs qui a pu être remis à son propriétaire.

M. PERRIN (Albert), jeune facteur des télégraphes à Remiremont (Vosges), a remis à son receveur une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée dans la salle d'attente du bureau.

M. SCHNEIDER (Albert), chargeur à Paris, recette principale, a trouvé sur la voie publique cinq coupons d'obligations des chemins de fer russes.

M. CHARIER, facteur rural à Avallon (Yonne), a trouvé, en cours de tournée, une montre en argent qu'il a pu rendre à son propriétaire.

M. FERJOUX, facteur rural à Parthenay (Deux-Sèvres), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie qui contenait une somme de 15 fr. 55 et qui a pu être remis à son propriétaire.

M. GAUTHIER, facteur du télégraphe à Mâcon (Saône-et-Loire), a trouvé dans la salle d'attente du bureau un porte-monnaie, renfermant une somme de 200 francs, qu'il a rendu à son propriétaire.

M. ROQUEFORT, facteur rural à Fleury-d'Audé (Aude), a trouvé sur la voie publique une broche en or enrichie de pierreries qui a pu être rendue à la propriétaire.

M. JOSSE, facteur des télégraphes à Montereau (Seine-et-Marne), ayant trouvé dans la cour intérieure du bureau un porte-monnaie contenant 224 francs, s'est empressé de le remettre à la personne qui l'avait perdu.

M. LECERCLE, facteur à Labosse (Oise), a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 3 fr. 50, deux billets de chemin de fer et une montre en argent, et l'a remis à la propriétaire.

M. GAUTUN, gardien de bureau à Angers, recette principale, a trouvé une pièce de 20 francs.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. MARTEL (Eugène), facteur rural à Saint-Venant (Pas-de-Calais), a reçu de M. le Préfet du département une lettre de félicitations, en récompense du dévouement dont il a fait preuve, le 14 novembre 1898, en arrêtant deux chevaux emportés.

M. CLOUC, gardien de bureau à Toulouse, a reçu le diplôme et la médaille d'honneur

d'argent de 1<sup>re</sup> classe qui lui a été accordée par M. le Président du conseil, Ministre de l'intérieur, à l'occasion de divers actes de courage.

M. GILLARD, facteur local à Saint-Amand (Nord), s'est précipité au secours d'un enfant de 3 ans qui allait être écrasé par un tramway.

M. LE MOULLEC (Yves), facteur rural au bureau de Ploumilliau (Côtes-du-Nord), a arrêté un cheval emporté.

M. BERTRAND (Charles-Jérôme-Michel), facteur-receveur à Montalba (Pyrénées-Orientales), a fait preuve de courage et de dévouement en descendant dans un puits pour en retirer une personne qui s'y était jetée.

M. NONJARRET, courrier auxiliaire à Aurillac (Cantal), a montré du dévouement et de l'intelligence à l'occasion d'un déraillement de train.

M. PAQUET, facteur rural à Buzancy (Ardennes), a arrêté un cheval emporté.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS.

Par arrêté du 22 novembre 1898, M. CAUSEL (Charles), chef du cabinet du Sous-Secrétaire d'État, est nommé membre du Conseil d'administration des postes et des télégraphes.

---

Par arrêté du 25 octobre 1898, M. CAUSEL (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, est nommé avocat de l'Administration des postes et des télégraphes.

---

Par arrêté du 12 décembre 1898, M. GOUZY (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris, est nommé avocat de l'Administration des postes et des télégraphes.

---



SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services	TRAITE- MENTS. francs.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. francs.
MM. Dintilhac.....	Rédacteur...	Direct <sup>on</sup> de la caisse nation. d'épargne	4,500	Rédacteur...	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 2 <sup>e</sup> bureau.	4,500
Dubès.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,500	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bur.	2,500
Dureau.....	<i>Idem</i> .....	Service électriques, h. e.	2,200	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 5 <sup>e</sup> bureau.	2,200
Saintenoy....	<i>Idem</i> .....	Vérification et récep- tion du matériel.	2,800	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau.	2,800
Ozan.....	Ex - maréchal des logis.	.....	"	Expédition <sup>no</sup> .	Direction de la caisse d'épargne.	1,500
Bouniol.....	Sous - inspec- teur.	Troyes.....	3,500	Sous - inspec- teur.	Auch.....	3,500
Maillard.....	<i>Idem</i> .....	Valence.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Troyes.....	3,500
Etiennot.....	<i>Idem</i> .....	Congo.....	3 500	Inspecteur..	Congo.....	4,000
Jeanneteau...	Rédacteur...	Nevers, caisse d'é- pargne.	2,800	Rédacteur...	Nevers, caisse d'é- pargne.	3,100
Caplat.....	Commis.....	Dijon, direction...	2,100	<i>Idem</i> .....	Dijon.....	2,200
Harlé.....	<i>Idem</i> .....	Rouen.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Rouen.....	2,500
Guillebert....	<i>Idem</i> .....	Service électrique..	2,100	<i>Idem</i> .....	Services électriques.	2,200
Le Calvez....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,200
Tassin de Gi- venchy.	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,400	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,500
Spinassou....	Rédacteur...	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau	3,100	<i>Idem</i> .....	Vérific <sup>on</sup> et récept <sup>on</sup> du matériel.	3,100
Fillette.....	Commis.....	Vérificat <sup>on</sup> et récep- tion du matériel.	1,800	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,900
Sorin.....	Expédition <sup>no</sup> .	En disponibilité.	"	Expédition <sup>no</sup> .	Inspection générale.	1,500
Pique.....	.....	Colombier - les - Ve- soul.	"	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine h. e., détaché au cabinet.	1,500
Henri.....	Expédition <sup>no</sup> .	Chaumont.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Rouen.....	1,500
Piquard.....	.....	Roye.....	"	<i>Idem</i> .....	Dijon.....	1,500
Arboulat....	Aide perman- ent.	Toulouse, caisse d'épargne.	"	<i>Idem</i> .....	Toulouse.....	1,500
Thévenon....	Commis.....	Clermont-Ferrand..	3,000	Rédacteur...	Clermont-Ferrand..	3,100
Le Breton....	Rédacteur...	Caen.....	2,200	<i>Idem</i> .....	Saint-Lô.....	2,200
Sarrère.....	Commis.....	Valence.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Valence.....	2,800
Cholley.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Dié.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Épinal.....	2,800
Houpeurt....	<i>Idem</i> .....	Bourges, direction.	2,400	<i>Idem</i> .....	Versailles.....	2,500
David.....	Rédacteur...	Épinal.....	2,500	<i>Idem</i> .....	Angers.....	2,500
M <sup>lle</sup> Delaye....	Fille d'un re- ceveur dé- cédé.	.....	"	Employée...	Épinal, caisse d'é- pargne.	1,000
Lemonnier...	Employée...	Tours, téléphone..	R <sup>on</sup> , 1,200	<i>Idem</i> .....	Tours, caisse d'é- pargne.	1,200
M <sup>me</sup> Claro.....	Empl. aux <sup>re</sup> .	Lille, caisse d'é- pargne.	R <sup>on</sup> , 1,400	<i>Idem</i> .....	Lille, caisse d'é- pargne.	1,400
M <sup>lles</sup> Matron....	Employée...	Mâcon R. P.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Mâcon, caisse.....	1,100
Métivier.....	<i>Idem</i> .....	Saint-Calais.....	1,000	<i>Idem</i> .....	Le Mans, caisse d'é- pargne.	1,000
Jouenne.....	<i>Idem</i> .....	Les Andelys.....	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Leclert.....	<i>Idem</i> .....	Paris, principal (té- léphone).	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Brin.....	<i>Idem</i> .....	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,000	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	1,000
Mouchy.....	<i>Idem</i> .....	La Rochelle, télé- phone.	1,300	<i>Idem</i> .....	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,300

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
M. Boule.....	Comm s....	Paris R. P.....	1,800	Receveur ...	Dijon, porte d'Ouche.	1,800
M <sup>lles</sup> Hild.....	Receveuse...	Moulis.....	1,400	Receveuse...	Cadaujac.....	1,400
Drodelot.....	Dame em- ployée.	Bordeaux, caisse d'épargne.	1,100	Idem.....	Moulis.....	1,200
M <sup>mes</sup> Hacquart.....	Receveuse..	Levet.....	1,600	Idem.....	La Guerche-sur-l'Au- bois.	1,600
Bourdeau.....	Idem.....	La Guerche-sur-l'Au- bois.	1,800	Idem.....	Levet.....	1,800
M <sup>lle</sup> Bride.....	Idem.....	La Rixouse.....	1,200	Idem.....	Thurins.....	1,200
M <sup>mes</sup> Raisin.....	Idem.....	Grillon.....	1,000	Dame empl..	Marseille, caisse d'é- pargne.	1,000
Bertrand.....	Idem.....	Trèves.....	1,400	Receveuse...	Les Matelles.....	1,400
M. Genin.....	Receveur...	Charpey.....	1,200	Receveur...	Saint-Laurent-en- Royans.	1,200
M <sup>lles</sup> Lecerf.....	Dame empl..	Parthenay.....	1,200	Receveuse...	Saint-Lunaire.....	1,200
Audé.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Rom.....	1,200
MM. Borel.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur...	Trèves.....	1,000
Chanéur.....	Fact <sup>r</sup> receveur	Puyricard.....	900	Idem.....	Puyricard.....	1,000
Bibès.....	Idem.....	Laas.....	1,000	Idem.....	L'Isle-Bouzon.....	1,000
Guillaud.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Suilly-la-Tour.....	1,000
Rigoulet.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Grillon.....	1,000
Bernard.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Charpey.....	1,000
Ehret.....	Receveur...	Pont-à-Mousson...	4,000	Idem.....	Belfort, faubourg de France.	4,000
Lallement.....	Idem.....	Tours, gare.....	4,500	Idem.....	Elbeuf.....	4,500
Receveur.....	Idem.....	Bar-sur-Seine.....	3,000	Idem.....	Pont-à-Mousson...	3,000
Laurent.....	Idem.....	Bruyères.....	2,400	Idem.....	Bar-sur-Seine.....	2,400
M <sup>me</sup> veuve Labatut.	Dame empl.	Toulouse, r. Bayard	1,100	Receveuse...	Loubens.....	1,200
M <sup>lle</sup> Amiot.....	Idem.....	Montfort-sur-Meu..	1,200	Idem.....	Plerguer.....	1,200
M <sup>mes</sup> Depardieu....	Receveuse...	Valenton.....	1,000	Idem.....	Gouvieux.....	1,000
veuve Ahery..	Idem.....	Gouvieux.....	1,600	Idem.....	Valenton.....	1,600
M <sup>lles</sup> Bary.....	Dame em- ployée.	Draguignau, caisse d'épargne.	1,300	Idem.....	Prunay.....	1,200
Lussaud.....	Idem.....	Saint-Nazaire.....	1,200	Idem.....	Treffieux.....	1,200
M <sup>mes</sup> Morabal.....	Receveuse..	Chélan.....	1,200	Dame empl..	Toulouse, r. Bayard	1,200
Brun.....	Idem.....	Chaumeil.....	1,200	Receveuse...	Servières.....	1,200
M <sup>lles</sup> Celle.....	Idem.....	Cottance.....	1,000	Idem.....	Violay.....	1,000
Vernhet.....	Dame empl.	Villefranche - de - Rouergue.	1,300	Idem.....	Ségur.....	1,200
Bourgeois.....	Receveuse...	Savignies.....	1,400	Idem.....	Bailleul-le-Soc....	1,400
Dumée.....	Idem.....	Hampigny.....	1,400	Idem.....	Savignies.....	1,400
Magrin.....	Idem.....	Huanne Montmartin	1,200	Idem.....	Arc-et-Senans.....	1,200
Larché.....	Dame empl.	Besançon-Chaprais.	1,200	Idem.....	Huanne-Montmartin	1,200
Cudéreau.....	Idem.....	Givet.....	1,300	Idem.....	Seraincourt.....	1,200
Faresse.....	Receveuse...	Saint-Sorlin-en-Val- loire.	1,200	Idem.....	Chatillon-Saint-Jean	1,200
Riche.....	Dame emp..	Troyes, téléphone.	1,200	Idem.....	Charmont.....	1,200
Paragné.....	Postulan <sup>te</sup> re- ceveuse.	.....	"	Idem.....	Béhobie.....	1,000
MM. Micault.....	Ex-sous-offi- cier.	.....	"	Receveur ...	Pouan.....	1,000
Dimanche.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Le Bec-Hellouin..	1,000
Lancelot.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Chaumeil.....	1,000
Stéfanini.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Vigneux.....	1,000
M <sup>lle</sup> Caujolle.....	Aide.....	Osséja.....	"	Receveuse...	Osséja.....	1,000
M. Deloy.....	Sous-officier.	.....	"	Receveur...	La Nouaille.....	1,000
M <sup>lle</sup> de Coquet....	Dame empl..	Arcachon.....	1,100	Receveuse...	Saubusse.....	1,000
MM. Charrel.....	Receveur...	Rémuzat.....	1,200	Receveur...	Chamoux.....	1,200
Coulon.....	Facteur-recc- veur.	Zéralda.....	1,200	Idem.....	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M. Aragou . . . . .	Facteur rece- veur.	Tizi . . . . .	1,200	Receveur . . . . .	A la disposition du Gouverneur gé- néral de l'Algérie	1,200
M <sup>me</sup> Alizon . . . . .	Receveuse . . . . .	Prades (Ardèche) . . . . .	1,400	Receveuse . . . . .	Valgorge . . . . .	1,400
M <sup>lle</sup> Jullien . . . . .	Idem . . . . .	Valgorge . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Le Crestet . . . . .	1,400
M <sup>me</sup> Lacoste . . . . .	Dame em- ployée.	Nyons . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Saint-Sorlin-en-Val- loire.	1,200
M <sup>lles</sup> Rolland . . . . .	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Saint-Loup - de-la- Salle.	1,200
Letiraud . . . . .	Idem . . . . .	Caen, central . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Crocq . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> veuve Pons . . . . .	Receveuse . . . . .	Palau-del-Vidre . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Le Soler . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Clotis . . . . .	Idem . . . . .	Vingrau . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Palau-del-Vidre . . . . .	1,200
M. Simonin . . . . .	Receveur . . . . .	Fougerolles . . . . .	1,600	Receveur . . . . .	Bruyères-en-Vosges . . . . .	1,600
M <sup>me</sup> Robert . . . . .	Dame empl.	Blois R. P. . . . .	1,200	Receveuse . . . . .	Villefranche-s-Cher . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Estival . . . . .	Empl. aux <sup>re</sup>	Collioure . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Vingrau . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> veuve Lesiège . . . . .	Receveuse . . . . .	Mios . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Mérignac . . . . .	1,600
Langon . . . . .	Dame empl.	Bordeaux . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Mios . . . . .	1,800
Tailleur . . . . .	Idem . . . . .	Paris 46 . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Fay-le-Froid . . . . .	1,200
MM. Gravy . . . . .	Sous-officier.	Idem . . . . .	1,200	Receveur . . . . .	Larche . . . . .	1,000
Viallon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	La Rixouse . . . . .	1,000
Millot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Saint-Urbain . . . . .	1,000
Salen . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Les Estables . . . . .	1,000
Pincemaille . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Graffigny-Chemin . . . . .	1,000
Chabert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Abriès . . . . .	1,000
Depitre . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Bellevaux . . . . .	1,000
Lenoble . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Beucst . . . . .	1,000
Quignolot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Montigny . . . . .	1,000
Muselli . . . . .	Chef de brig.	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,300	Chef de brig.	Ligne du Nord . . . . .	3,300
Tasson . . . . .	Comm. princ.	Ligne de l'Est . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,300
Perria . . . . .	Idem . . . . .	Paris 36 . . . . .	3,300	Comm. princ.	Chalon-sur-Saône . . . . .	3,300
Barrat . . . . .	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	3,300	Idem . . . . .	Lille, central . . . . .	3,300
Jacob . . . . .	Idem . . . . .	Beauvais . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Seine . . . . .	3,300
Zamore . . . . .	Idem . . . . .	Villefranche - sur - Saône.	3,300	Idem . . . . .	Paris 83 . . . . .	3,300
Thirion . . . . .	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	3,600	Idem . . . . .	Amiens, central . . . . .	3,600
Tronville . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Nombel . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Béziers, princ. . . . .	3,300
Dolbec . . . . .	Idem . . . . .	Lisieux . . . . .	3,300	Idem . . . . .	Caen, central . . . . .	3,300
Poudéron . . . . .	Commis . . . . .	Paris 54 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 92 . . . . .	3,000
Him . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Périgueux . . . . .	3,300
Boucheron . . . . .	Idem . . . . .	Limoges R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	3,300
Rondonneau . . . . .	Idem . . . . .	Montpellier, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Calais, princ. . . . .	3,300
Vidal . . . . .	Idem . . . . .	Alais . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Beauvais . . . . .	3,300
Ribard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Villefranche - sur - Saône.	3,300
Musard . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Perrache . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Mende . . . . .	3,300
Henry . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	3,000
Delluarde . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Mouton . . . . .	Idem . . . . .	Valence . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Valence . . . . .	3,300
Moulut . . . . .	Idem . . . . .	Paris 80 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 19 . . . . .	3,300
Salgues . . . . .	Idem . . . . .	Auxerre . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Melun . . . . .	3,300
Desclaux . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lyon-Saint-Paul . . . . .	3,300
Chitry . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	3,300
Graux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,300
Rumeau . . . . .	Idem . . . . .	Toulouse, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Lisieux . . . . .	3,300
Laroze . . . . .	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Montreuil-sous-Bois . . . . .	3,300
Ledoux . . . . .	Idem . . . . .	Nevers . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 36 . . . . .	3,300
Raspiller . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,300
Dufeuilly . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	2,700	Commis . . . . .	Paris 34 . . . . .	2,700
Remy . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	A la disposition du Ministre de l'in- struction publique et des beaux-arts.	1,800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Pagnat.....	Commis.....	Paris 15.....	fr. 1,500	Commis.....	Paris 27.....	fr. 1,500
Lavabre.....	Idem.....	Marseille R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 18.....	3,000
Ligier.....	Idem.....	Paris R. P.....	2,700	Idem.....	Ligne de Lyon.....	2,700
Terme.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Doucet.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Bousrez.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,700	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	2,700
Favier.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Sac.....	Idem.....	Evreux.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Gourdon.....	Idem.....	Paris 81.....	1,500	Idem.....	Evreux.....	1,500
Noirtin.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Nancy, central.....	1,800
Meilleroux.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500	Idem.....	Bourges.....	1,500
Lapierre.....	Idem.....	Marseille, central.....	1,500	Idem.....	Marseille, préfet.....	1,500
André.....	Idem.....	Marseille, préfecture.....	1,500	Idem.....	Marseille, central.....	1,500
Meurisse.....	Idem.....	Amiens R. P.....	3,000	Idem.....	Amiens, central.....	3,000
Boulangier.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Massart.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Monard.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Billard.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Bélengez.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Lebel.....	Idem.....	Idem.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Becquerelle.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Boulongno.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Boucher.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Damonneville.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Haudrochy.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Desachy.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Jean.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Petit.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Bombled.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Becquerel.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mathon.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Dinouard.....	Idem.....	Idem.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Augias.....	Idem.....	Paris 35.....	3,000	Idem.....	Paris 92.....	3,000
Vabre.....	Idem.....	Épinal R. P.....	2,700	Idem.....	Idem.....	2,700
Dégombert.....	Idem.....	Le Havre, central.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,100
Bartoli.....	Idem.....	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Thévonin.....	Idem.....	Le Havre, central.....	1,800	Idem.....	Paris 35.....	1,800
Parrod.....	Idem.....	Pontarlier.....	1,800	Idem.....	Paris 13.....	1,800
Hild.....	Idem.....	Nancy, central.....	1,500	Idem.....	Nancy, central (bri- gade de réserve).	1,500
Tournan.....	Idem.....	Paris 25.....	2,100	Idem.....	Lens.....	2,100
Boutarel.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 3.....	3,000
Petitfour.....	Idem.....	Paris 8.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Pétris.....	Idem.....	Marseille R. P.....	3,000	Idem.....	Paris 8.....	3,000
Daniel.....	Idem.....	Marseille, central.....	2,100	Idem.....	Valence.....	2,100
Tonnellier.....	Idem.....	Paris, central.....	3,000	Idem.....	Le Havre, central.....	3,000
Bosc.....	Idem.....	Lyon R. P.....	1,800	Idem.....	Lyon, central.....	1,800
Bourse-Charles.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.....	1,500	Idem.....	Reims, principal.....	1,500
Béal.....	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	1,500	Idem.....	Clermont - Ferrand, central.	1,500
Lanteyrès.....	Idem.....	Avignon R. P.....	2,100	Idem.....	Alais.....	2,100
Chambellan.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	A la disposition du Ministre des colo- nies pour le ser- vice de la Cochin- chine.	1,500
Govaere.....	Commis.....	Bergues.....	2,100	Idem.....	Dunkerque.....	2,100
Deconinck.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800	Idem.....	Bergues.....	1,800
Rouville.....	Idem.....	Marseille, central.....	1,500	Idem.....	Nîmes R. P.....	1,500
Ponsaillé.....	Idem.....	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	1,500	Idem.....	Marseille, central.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Canonne. ....	Commis ....	Avesnes . . . . .	fr. 2,700	Commis ....	Boulogne-sur-Mer, principal.	fr. 2,700
Crignon. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Calais-Fontinettes. .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Avesnes. . . . .	3,000
Grebet. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central. ....	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 98. ....	3,000
Colignon. ....	Rédacteur. ....	Direct <sup>eur</sup> des bureaux ambulants de la ligne du Nord.	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . .	2,100
Mano. ....	Commis ....	Bordeaux-Aquitaine	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Bordeaux, central. .	1,500
Pedenau. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes, central (bri- gade de réserve).	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Quimper. ....	2,100
Guibert. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes R. P. ....	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Nantes, central (bri- gade de réserve).	1,800
Lafage. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Mantes . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central. .	1,500
Morin. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Tours, gare . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Tours, central . . . .	1,500
Texier. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Le Havre, central. .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Lille, central . . . .	2,100
Lautier. ....	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité. .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Corbeil . . . . .	1,800
Garrel. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille R. P. ....	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	A la disposition de l'office tunisien.	2,700
Fondère. ....	<i>Idem</i> . . . . .	A la disposition de l'office tunisien.	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central. .	3,000
Madon. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	3,000
Faujon. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 26 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Carpentras . . . . .	1,500
Bricadet. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Biarritz. ....	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central. ....	3,000
Delalet. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. ....	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Cloud . . . . .	1,800
Saix. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 17. ....	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 5. ....	1,500
Gosset. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 88. ....	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 79. ....	1,500
Chevallier. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Vesoul. ....	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Gray. ....	2,100
Joly. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 16 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Vesoul. ....	1,500
Polet. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. ....	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 16. ....	2,100
Gouillard. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Le Havre, central. .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Blois R. P. ....	3,000
Jourdan. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon R. P. (brigade de réserve).	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Grenoble R. P. ....	1,800
Guillermin. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Dôle . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon R. P. (brigade de réserve).	2,100
Guyon. ....	<i>Idem</i> . . . . .	En disponibilité. .	"	<i>Idem</i> . . . . .	Dôle. ....	1,800
Barril. ....	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy, central (bri- gade de réserve).	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Besançon R. P. ....	1,800
Geiger. ....	Surnumér <sup>aire</sup> . . . . .	Paris, central. ....	"	Surnumér <sup>aire</sup> . . . . .	Paris R. P. ....	"
Guillon. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Kerninon. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Labiche. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Lacombe. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Lecointre. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Le Hénauff. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Lonzy. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Loyez. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Malvy. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Mazonnabe. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Méjanès. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Moy. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Mourrain. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Rebillat. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Rivier. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Scellier. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Terrible. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Valety. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Vandrepote. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Lepicart. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Blanc. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Dauré. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Agard. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Driou. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"
Faudeux. ....	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Maurel . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Paris, central . . . . .	fr.	Surnumér <sup>re</sup>	Paris R. P. . . . .	fr.
Gollet . . . . .	Idem . . . . .	Amiens R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Amiens, central . . . . .	"
Pluquet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dumont . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Nazaire . . . . .	"	Idem . . . . .	Limoges R. P. . . . .	"
Deville - Cha- brolle . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 80 . . . . .	"
Gamicas . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	"
Rocca . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"
Lescure . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Herry . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"
David . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Naudin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 84 . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"
Corbé . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 84 . . . . .	"
Hugot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 77 . . . . .	"	Idem . . . . .	Auxerre . . . . .	"
Malpuech . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 77 . . . . .	"
Angélini . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Beaugrand . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bernard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Berthelot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bitterlé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boudes . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bourdet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Bourgeois . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Broqua . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Calvet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Carré . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cliquet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Cuq . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Dejean . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Delcamp . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Detrieu . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Fromieux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gadrey . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gaillard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Galtier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Gazagne . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Pellissier de Feligonde . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 20 . . . . .	"
Mathey . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Pontarlier . . . . .	"
Mahy . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, principal . . . . .	"
Besançon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy, central . . . . .	"
Vandrepote . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Lens . . . . .	"
Girard . . . . .	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 25 . . . . .	"
Peltriaux . . . . .	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"
Le Hénauf . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"
Buisson . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Mâcon R. P. . . . .	"
Jay . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Corp . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . . . . .	"
Tiné . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Douillet . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Sens . . . . .	"
Tonnelle . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"
Faure . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Rignon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Labiche . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Châlons-sur-Marne . . . . .	"
Dumas . . . . .	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	"	Idem . . . . .	Clerm <sup>t</sup> -Ferrand R. P. . . . .	"
Dauvé . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	"
Broqua . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Roch . . . . .	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . . . . .	"	Idem . . . . .	Nîmes R. P. . . . .	"
Susini . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . . . . .	"
Oriol . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Plumet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 45 . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	"
Bouron . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 45 . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Faubert.....	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris R. P.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Ligne de l'Est....	"
Biron.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon-Perrache....	"
Fradet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Auxerre.....	"
Carneau.....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Lille, place Saint- Martin.	"
Ponche.....	Idem.....	Arras.....	"	Idem.....	Calais-Pontinettes..	"
Sechier.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Arras.....	"
Cliquet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nevers.....	"
Soucaze.....	Idem.....	Quimper.....	"	Idem.....	Bordeaux-Aquitaine.	"
du Bouëtiez de Kerorguen.	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Delcamp.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 13.....	"
Garnier.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Lyon-Perrache....	"
Revest.....	Idem.....	Lyon-Perrache....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Campardon.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Marseille, central..	"
Laporte.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Soulage.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Mansier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Mantes-sur-Seine...	"
Amar.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Marseille R. P....	"
Bourdin.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris 26.....	"
Hauvillon....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Colombié.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Lacombe.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 88.....	"
Nozières.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Paris R. P.....	"
Rigollier.....	Idem.....	Lyon R. P.....	"	Idem.....	Grenoble R. P....	"
Roumezin.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Raoul.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Redon.....	"
Felbaeq.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Comet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Laigle.....	"
Bizard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Riant.....	Idem.....	Paris, central.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Biansau.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Idem.....	"
Theillet.....	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"	Idem.....	Saint-Chamond....	"
Vernet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"
Vanmalle.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon....	"
M <sup>lle</sup> Dailly.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Employée..	Chauny.....	1,000
Martin-Colomb	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rethel.....	1,000
Roche.....	Employé...	Bédarieux.....	1,000	Idem.....	Villefranche - de - Rouergue.	1,000
Gros.....	Idem.....	Villefranche - de - Rouergue.	1,100	Idem.....	Castelsarrasin....	1,100
Rochas.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Bédarieux.....	1,000
Donzac.....	Employé...	Espalion.....	1,200	Idem.....	Decazeville.....	1,200
Rouel.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	La Rochelle.....	1,000
Guigard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Allier.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	La Tremblade....	1,000
Ginet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bernay.....	1,000
Chabal.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,000
Courtasse.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Cazères-sur-Garonne	1,000
Babou.....	Employé...	Paris, central.....	1,200	Idem.....	Villefranche - de - Lauraguais.	1,200
Perroncel.....	Idem.....	Lyon, téléphone...	1,200	Idem.....	Arcachon, téléphone	1,200
Piolet.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Ussel.....	1,000
Barbanson (J.- E.).	Employée...	Rouen-Saint-Sever..	1,200	Idem.....	Douarnenez.....	1,200
Tartelin.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Rouen-Saint-Sever.	1,000
M <sup>me</sup> Jarnoux.....	Employée...	Douarnenez.....	1,400	Idem.....	Quimperlé.....	1,400
M <sup>lle</sup> Barbanson (M.- P.).	Idem.....	Rouen-Saint-Sever.	1,100	Idem.....	Douarnenez.....	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
M <sup>lles</sup> Polus.....	Idem.....	Valenciennes.....	1,200	Idem.....	Douai.....	1,200
Chimot.....	Idem.....	Roubaix-Fosse-aux- Chênes.	1,100	Idem.....	Valenciennes.....	1,100
Demange.....	Idem.....	Roubaix, téléphone.	1,100	Idem.....	Roubaix-Fosse-aux- Chênes.	1,100
M <sup>me</sup> Priou.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,000
M <sup>lles</sup> Vin.....	Employée..	Cosne.....	1,100	Idem.....	Sens.....	1,100
Cottier.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Cosne.....	1,000
Dubois.....	Employée..	Chalon-sur-Saône..	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
M <sup>me</sup> Charpy.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,200
M <sup>lles</sup> Godbert.....	Idem.....	Albert.....	1,100	Idem.....	Sancerre.....	1,100
Gérin.....	Idem.....	Amiens, central..	1,200	Idem.....	Lille, central.....	1,200
Desbuissons..	Idem.....	Amiens, téléphone.	1,100	Idem.....	Amiens, central..	1,100
Bertho.....	Idem.....	Rouen, bourse..	1,300	Idem.....	Amiens, téléphone.	1,300
Rey.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Gisors, téléphone..	1,000
M <sup>me</sup> Roy.....	Stagiaire..	Paris K.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,000
M <sup>lles</sup> Pringuet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Robin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Guillou.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Ley.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Hulot.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Saugères.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Hermellin....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Curnier.....	Stagiaire..	Lyon, téléphone..	"	Idem.....	Bourges.....	1,000
Richard.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Même bureau.....	1,000
M <sup>me</sup> Toche.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen, bourse....	1,000
M <sup>lles</sup> Peyrani.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Même bureau.....	1,000
Trotabas.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen-Saint-Séver..	1,000
Vaxillaire....	Employée..	Paris, central.....	1,100	Idem.....	Le Havre, téléphone	1,000
Bétemps.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lemarchand..	Employée..	Poissy.....	1,100	Idem.....	Amiens, quartier de la Gare.	1,100
Deyglun.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Rouen, bourse....	1,000
Marcastel....	Employée..	Paris K.....	1,000	Idem.....	Rouen-Saint-Séver..	1,000
M <sup>me</sup> Binard.....	Idem.....	Paris I.....	1,000	Idem.....	Le Havre, téléphone	1,000
M <sup>lle</sup> Thomas-Stem- per.	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>mes</sup> Pichard....	Postulante..	Concours du 17 dé- cembre 1896.	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gras.....	Employée..	Cannes, téléphone.	1,300	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>lle</sup> Brévier.....	Idem.....	Bergues.....	1,000	Stagiaire..	Idem.....	"
M <sup>me</sup> Deconinck..	Idem.....	Rouen, bourse....	1,400	Surveillante.	Même bureau.....	1,300
M <sup>lles</sup> Gérard.....	Idem.....	Douai.....	1,000	Employée..	Dunkerque, télé- phone.....	1,000
Guiot.....	Idem.....	Paris 103.....	1,300	Idem.....	Bergues.....	1,400
Delanoë.....	Idem.....	Paris, central....	1,000	Idem.....	Marchiennes.....	1,000
Weber.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 39.....	1,300
Alexis.....	Idem.....	Saint-Tropez.....	1,100	Idem.....	Paris 103.....	1,000
Bourgardé....	Idem.....	Orange.....	1,100	Idem.....	Paris, central....	1,200
Rey.....	Idem.....	Carpentras.....	1,100	Idem.....	Orange.....	1,100
Hamel.....	Idem.....	Avignon, téléphone	1,100	Idem.....	Saint-Tropez.....	1,100
M <sup>mes</sup> Raimond....	Idem.....	Paris C.....	1,100	Idem.....	Avignon, téléphone	1,100
Morgand.....	Idem.....	Paris R.....	1,200	Idem.....	Carpentras.....	1,100
Planet.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris R.....	1,100
Vorhelle.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris C.....	1,200
				Idem.....	Paris B.....	1,000
				Idem.....	Paris K.....	1,200



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>mes</sup> Juvin.....	Empl. auxil.	Paris K.....	R <sup>on</sup> , 1,300	Empl. auxil.	Paris R.....	R <sup>on</sup> 1,300
Lejeune.....	Employée...	En disponibilité...	"	Employée...	Paris K.....	1,100
M <sup>les</sup> Froment.....	Postulante...	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Colombes.....	1,000
Gréterin.....	Employée...	Dunkerque, téléph.	1,000	Idem.....	Compiègne, téléph.	1,000
M <sup>me</sup> Augis.....	Idem.....	Paris K.....	"	Idem.....	Décédée le 16 no- vembre 1898.	"
M <sup>les</sup> Béranger.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Employée..	Trévoux.....	1,000
Riveton.....	Employée...	Roubaix, téléphone	1,000	Idem.....	Calais, téléphone..	1,000
Gillier.....	Receveuse..	Allouville-Bellefosse	1,400	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,400
Ledermann.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Le Puy R. P.....	1,000
Haverlant.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Avesnes.....	1,000
Delasorne.....	Employée..	Gisors.....	1,100	Idem.....	Beauvais.....	1,100
Sermet.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Gisors.....	1,000
Brunerie.....	Employée...	Paris I.....	1,300	Idem.....	Clermont-Ferrand, téléphone.	1,300
Poux.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, téléphone.	1,200	Idem.....	Paris I.....	1,200
Sanvoisin.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Autun.....	1,000
Bernard.....	Employée...	Pont-Audemer....	1,000	Idem.....	Mortain.....	1,000
Descottes - Ge- non.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Pont-Audemer.....	1,000
Chabert.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Gournay-en-Bray... 1,000	
Baud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Albert.....	1,000
Carbonneau...	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Poitiers R. P.....	1,000
M <sup>me</sup> Noguès.....	Employée...	Paris, central (télé- grammes téléph.)	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
M <sup>les</sup> de Gapany...	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris, central (télé- gramme téléph.)	1,000
Fischer.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris K.....	1,100
Gros-Tabussiat	Idem.....	Bar-sur-Seine....	1,000	Idem.....	Troyes, téléphone.	1,000
Appy.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Cognac.....	1,000
Guichard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lavaur.....	1,000
Pellegrin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Périgueux.....	1,000
M <sup>me</sup> Boudousquié..	Employée...	En disponibilité...	"	Idem.....	Rodez R. P.....	1,000
M <sup>les</sup> Faggianelli..	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Jarnac.....	1,000
Chevallier.....	Employée...	Lyon-Brotteaux... 1,300	1,300	Idem.....	Lyon, central.....	1,300
M <sup>mes</sup> Guillet.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Lyon-Brotteaux... 1,000	
Moulet.....	Employée...	Toulouse, central..	1,200	Idem.....	Lyon, central.....	1,200
veuve Jouffroy.	Postulante..	Examen spécial (ar- ticle 17).	"	Idem.....	Idem.....	1,000
M <sup>les</sup> Viollet.....	Employée...	Lyon-Saint-Just... 1,000	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Brunel.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Lyon-Saint-Just... 1,000	
M <sup>me</sup> Fournier.....	Ex-employée.	.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
M <sup>les</sup> Jaubert.....	Postulante..	Concours du 19 oc- tobre 1896.	"	Idem.....	Saintes.....	1,000
Basque.....	Receveuse..	Tourriers(Charente)	1,400	Idem.....	La Rochelle, télé- phone.	1,400
Neury.....	Employée..	Moulins R. P.....	"	Idem.....	Décédée le 5 déc. 1898.	"